

Centre de BREST



**SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER
DE LA BAIE DE LANNION**

COTE DE GRANIT ROSE

CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC DE PECHE

SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER DE LA BAIE DE LANNION

COTE DE GRANIT ROSE

CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC PÊCHE

Contrat n° 91/2 215 173/FC

IFREMER - DDE COTES D'ARMOR

Auteurs : P. BERTHOU, M. SALAUN, A. GUENOLE, M. JEZEQUEL, Ph. NOEL

avec la collaboration de

**Daniel LATROUITE
Yvon MORIZUR**

Remerciements à Annie BROUSTAIL, secrétaire

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont contribué à la collecte des informations concernant les activités de pêche professionnelle et de plaisance dans le secteur d'étude. Les enquêtes ont pu être menées à bien grâce à la collaboration de Monsieur Le Manach, des Affaires Maritimes, de Messieurs Houmard et Le Guern, Président et Secrétaire du Comité local de Lannion, de nombreux pêcheurs, en particulier de Messieurs Loarer et Roudaut, de Monsieur Goavec, responsable de l'Association des Pêcheurs plaisanciers de Pleumeur-Bodou et animateur du Comité de liaison inter-associations des Côtes-d'Armor.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p 3
I. METHODES	p 4
I.1. APPROCHE DES PECHEES PROFESSIONNELLES	p 4
I.2. APPROCHE DES PECHEES PLAISANCIERES ET DES INTERACTIONS	p 5
II. LES PECHEES PROFESSIONNELLES	p 6
II.1. LES FLOTTILLES	p 6
II.2. LES METIERS	p 9
II.2.1. CARACTERES GENERAUX	p 9
II.2.2. LES METIERS PRATIQUES	p 10
II.3. LA REPARTITION SPATIALE DES METIERS	p 21
II.4. LES PRINCIPALES STRATEGIES D'EXPLOITATION	p 30
III. ETAT DES RESSOURCES MAJEURES DU SECTEUR	p 32
IV. LES AUTRES ACTIVITES DE PECHE SUR LE LITTORAL	p 55
IV.1. LA PECHE A PIED	p 55
IV.1.1. LA PECHE A PIED SOUMISE A AUTORISATION	p 55
IV.1.2. LES AUTRES ACTIVITES DE PECHE A PIED	p 55
IV.2. LES PECHEES PLAISANCIERES	p 56
IV.2.1. LES PECHEURS PLAISANCIERS	p 56
IV.2.2. LES ACTIVITES DE PECHE PLAISANCE	p 57
V. INTERACTIONS POUR LA RESSOURCE ET POUR L'ESPACE	p 59
V.1. INTERACTIONS ENTRE ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE	p 59
V.2. INTERACTIONS ENTRE PECHEURS PROFESSIONNELS ET PLAISANCIERS	p 59
V.3. INTERACTIONS ENTRE PECHEURS PROFESSIONNELS ET BRACONNIERS	p 60
CONCLUSION	p 61

INTRODUCTION

— Le laboratoire Ressources Halieutiques d'Ifremer Brest a été sollicité pour contribuer au diagnostic pêche dans le cadre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer de la baie de Lannion - Côte de Granit Rose, secteur s'étendant depuis Plestin-les-Grèves, à l'ouest, jusqu'à Trévou-Tréguignec, à l'est. —

.. L'étude traite des points suivants

- La présentation des activités des navires de pêche professionnelle du littoral visé par le schéma : importance relative des différents métiers pratiqués et principales stratégies d'exploitation.

- La cartographie des territoires de pêche des navires de pêche concernés par la bande côtière du secteur d'étude a été dressée globalement et par métier.

- L'état des connaissances des principales ressources exploitées par les bateaux côtiers est présenté en prenant en compte d'une part l'aire de répartition du stock et d'autre part les éventuels particularismes locaux.

- Enfin, après avoir brossé un panorama des principales utilisations alternatives de la ressource, les interactions pour la ressource et pour l'espace entre les pêcheurs professionnels et les autres usagers de la zone côtière sont identifiées.

I. METHODES

I.1. APPROCHE DES PECHEES PROFESSIONNELLES

Les caractéristiques physiques de la flottille sont connues à travers les fichiers annuels des Affaires Maritimes.

L'activité des bateaux et les métiers pratiqués sont obtenus par enquête, en l'absence de réseau généralisé d'acquisition des informations relatives au métier et, a fortiori, à l'effort et aux productions par métier. Les résultats proposés dans ce travail résultent d'enquêtes exhaustives réalisées, en 1991 et 1992, dans les différents ports du littoral pour connaître le ou les métiers pratiqués sur chaque bateau, mensuellement au cours de l'année précédente. Connaissant les métiers pratiqués par bateau, il est possible de reconstituer le calendrier annuel d'activité.

Pour chacune des unités ayant eu une activité pêche pendant l'année de référence, les informations suivantes ont été saisies

Quartier d'appartenance
N° d'immatriculation
Nom du bateau
Année de construction
Jauge (tjb)
Puissance (kw)
Longueur (cm)
Activité du mois de janvier
Activité du mois de février
..
Activité du mois de décembre
Activité cumulée sur l'année (nombre total de mois)
Ports de débarquement (code alphanumérique)

A partir de cette base de données, l'importance de chaque métier est appréciée par deux indicateurs :

- le nombre de bateaux ayant pratiqué ce métier (sans préjuger du temps consacré)
- le nombre total de mois-bateaux ou trimestre-bateaux au cours desquels il est pratiqué sur l'année.

Un bateau est décompté dans un métier dès lors qu'il l'a pratiqué dans l'année, quelle qu'en soit la durée. De ce fait, chaque bateau est comptabilisé autant de fois qu'il a pratiqué de métiers. De la même manière, dans l'expression du nombre de mois-bateaux par métier, un même bateau est comptabilisé autant de fois qu'il a pratiqué ce métier mensuellement. Cette mesure de l'activité développée sur un métier est naturellement peu précise puisqu'elle n'est pas assortie d'une connaissance plus fine des caractéristiques et/ou du nombre d'engins mis en oeuvre au cours du mois. C'est pourquoi, en 1991, une attention particulière a été portée sur le type et la quantité de matériels mis en oeuvre.

L'analyse des stratégies d'exploitation mises en oeuvre par les professionnels, c'est à dire du choix des métiers pratiqués, est réalisée en ayant recours aux techniques d'analyses typologiques qui permettent de décomposer un ensemble hétérogène en sous-groupes plus cohérents. L'analyse typologique a donc pour objectif d'individualiser des

groupes de bateaux ayant des stratégies d'exploitation relativement homogènes. Elle consiste à appliquer des méthodes factorielles suivies de méthodes de classification et permet de définir des types et, dans le cas précis, des types d'exploitation. La similitude entre les différents bateaux a ici été appréciée uniquement en fonction du nombre de mois d'activité qu'ils ont développés pour chacun des métiers. Cette analyse a été réalisée à l'échelle du bassin Manche occidentale.

I.2. APPROCHE DES PECHES PLAISANCIERES ET DES INTERACTIONS

Une enquête spécifique a été réalisée en 1992 sur le terrain, basée sur des interviews des plaisanciers, pêcheurs professionnels et administration.

II. LES PECHES PROFESSIONNELLES

II.1. LES FLOTTILLES

La flottille de pêche, armée dans les ports relevant du Schéma de Mise en Valeur de la Mer de la baie de Lannion - Côte de Granit Rose, compte 46 unités, au début de l'année 1992, disséminées en 7 points de débarquements, principalement Perros Guirec et Locquémeau. Cette flottille est dominée par des unités de petite taille dont les caractéristiques moyennes sont : longueur 9,30 mètres, jauge 9,58 tjb, puissance 99 kw, âge 17 ans en 1992. La ventilation de la flottille par port ainsi que les caractéristiques moyennes sont présentées au tableau 1.

Port	Effectif	Jauge moyenne (tjb)	Longueur moyenne (m)	Puissance moyenne (kw)	Année de construction bateaux	Age moyen patron	Degré de polyvalence
SMVM	46	9,58	9	99	75	40	2,70
PERROS-GUIREC	14	15,00	11	149	79	40	2,36
PLOUMANAC'H	8	5,34	8	65	79	45	2,88
TREGASTEL	2	4,43	7	47	78	36	3,50
ILE GRANDE	4	10,30	9	81	74	38	3,00
TREBEURDEN	5	3,39	7	42	72	36	2,20
LANNION	1	5,80	9	73	67	48	1,00
LOCQUEMAU	12	9,60	10	104	70	38	3,08

Tableau 1 : Caractéristiques de la flottille relevant du SMVM.

Une description de la structure de la flottille est proposée dans les figures 1 à 4.

Au cours de notre première enquête exhaustive réalisée en 1986, ce secteur comptait 51 bateaux actifs à la pêche. Il a ensuite connu une légère progression, dans la mesure où, au 31.12.1990, 60 navires étaient armés à la pêche. Par contre, l'année 1991 a été marquée par 16 sorties (dont seulement 6 à travers le plan Mellick) compensées par l'arrivée de 5 unités dont 2 de plus de 12 mètres. Cette régression brutale tend à se poursuivre au cours de l'année 1992 : en juin 1992, il resterait 41 navires actifs à la pêche. Les causes évoquées localement sont en premier lieu la raréfaction de la ressource mais aussi "l'inorganisation endémique du secteur d'activité et le manque de professionnalisme de quelques patrons".

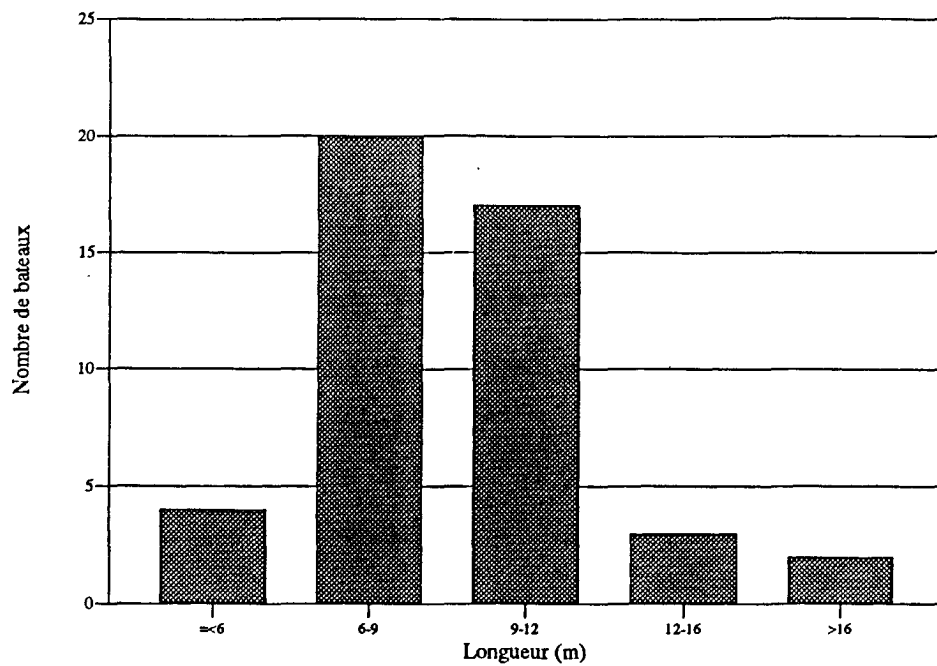


Figure 1 : Flottille SMVM 1992 - Effectif selon la longueur

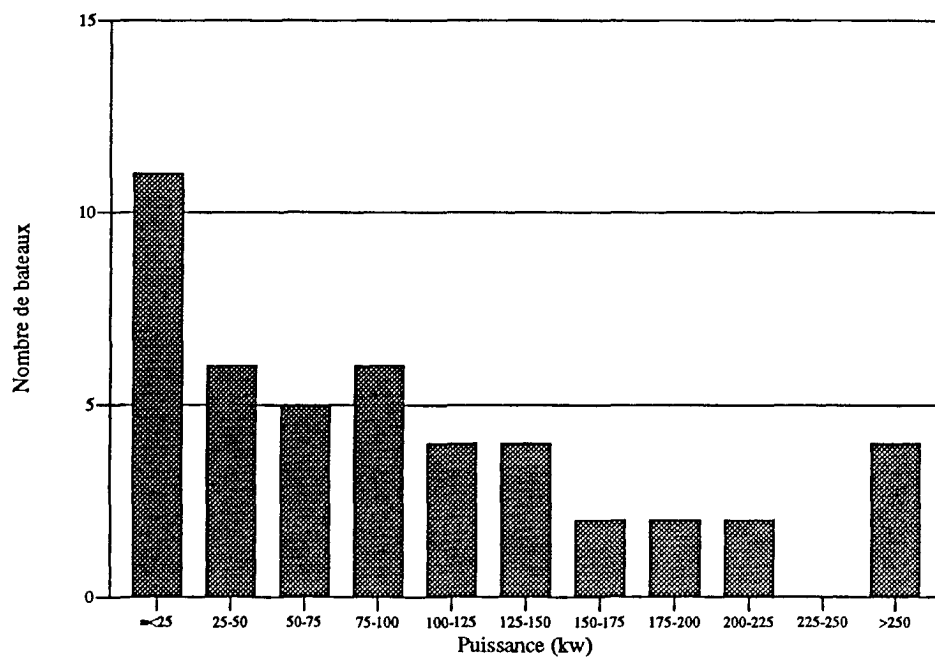


Figure 2 : Flottille SMVM 1992 - Effectif selon la puissance

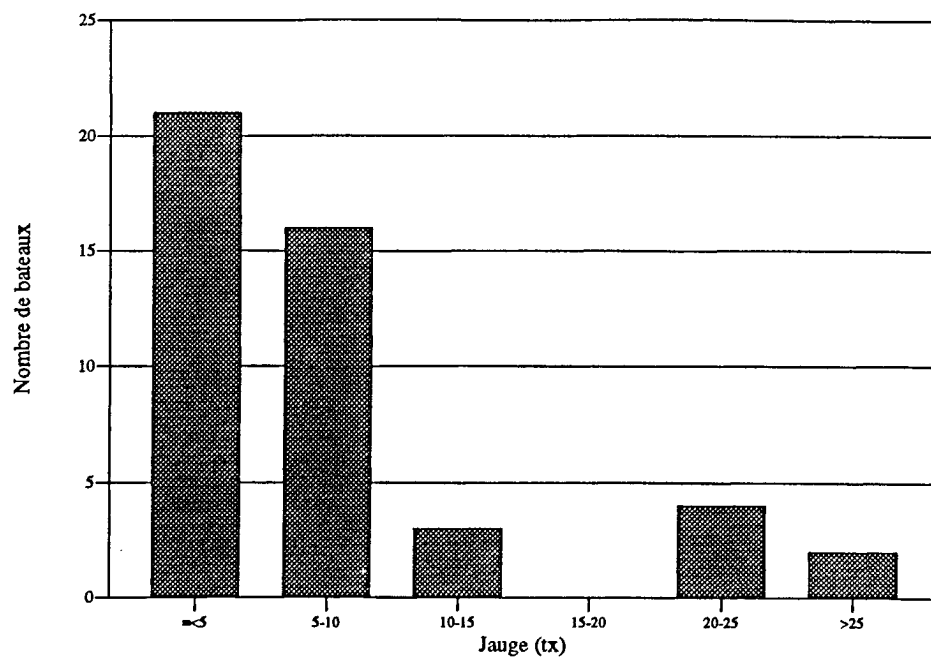


Figure 3 : Flottille SMVM 1992 - Effectif selon la jauge

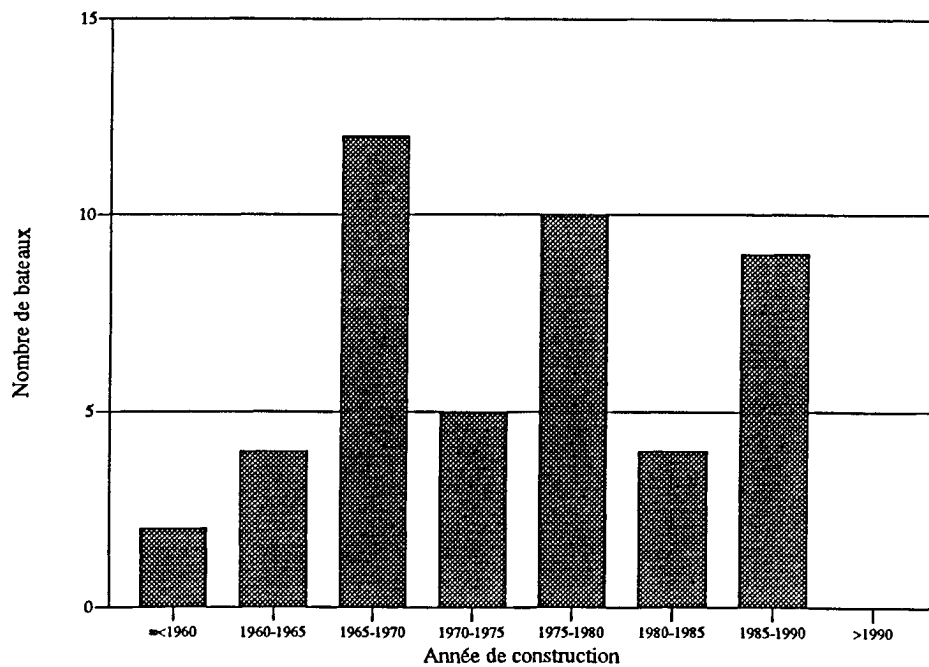


Figure 4 : Flottille SMVM 1992 - Effectif selon l'année de construction

II.2. LES METIERS

A l'heure où l'on s'attache à dépasser la gestion d'une seule espèce pour prendre en compte les pêcheries dans leur dimension pluri flottilles et pluri espèces, il s'avère nécessaire, parallèlement à la connaissance des caractéristiques physiques des bateaux et de leurs apports, de disposer d'une connaissance précise, qualitative et quantitative des métiers pratiqués. Un métier peut être défini comme la mise en oeuvre d'un engin de pêche ciblée sur une espèce ou sur un groupe d'espèces. Pendant la période d'activité, un bateau peut pratiquer successivement plusieurs métiers ; par ailleurs, différents métiers peuvent viser la même espèce mais pas forcément la même fraction de la population.

II. 2.1. CARACTERES GENERAUX

- L'importance de l'activité de pêche

L'essentiel des bateaux de ce secteur sont actifs à la pêche une grande partie de l'année. Le décompte sur l'année 1990 du nombre de mois d'activité de chaque patron fait apparaître que 25 d'entre eux étaient actifs toute l'année, 18 l'étaient entre 8 et 10 mois et 10 moins de 7 mois.

- La polyvalence de l'activité

La polyvalence, simultanée ou en séquences saisonnières, est également l'une des caractéristiques constatées : certains bateaux, ceux de petite taille en particulier, pratiquent jusqu'à cinq métiers dans l'année. La succession saisonnière de plusieurs métiers est la règle, puisque seulement 8 unités (17 % de la flottille) pratiquent la même activité toute l'année et que la moyenne pour l'ensemble de la flottille est de 2,7 métiers.

La polyvalence serait en moyenne plus forte à Trégastel, l'Ile Grande et Locquémeau. C'est dans les ports de Trébeurden et Perros que la diversité des métiers pratiqués par bateau est la plus faible (cf le degré de polyvalence au tableau 1).

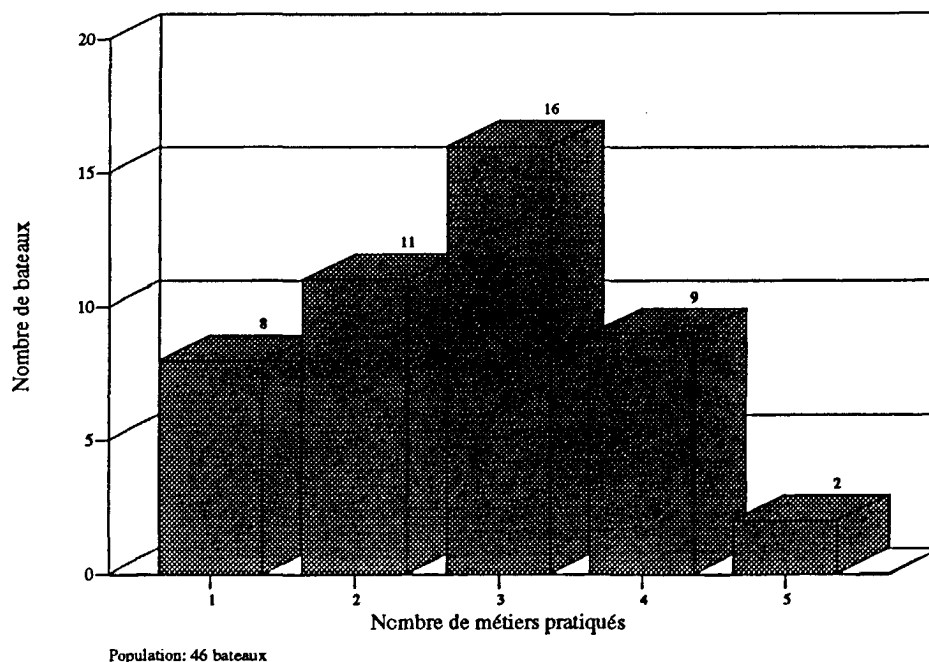


Figure 5 : Répartition de la flottille en fonction du nombre de métiers pratiqués annuellement.

- Les zones de pêche

La flottille du secteur étudié est essentiellement côtière. Les résultats de l'enquête réalisée en 1992 par les Affaires maritimes montrent que 35 bateaux (soit 76 % de la flottille) ont une activité de pêche exclusivement dans les 12 milles. 7 d'entre eux ont une activité à la fois à l'intérieur et hors des 12 milles. Seulement 4 bateaux ont une activité majoritairement au large (figure 6).

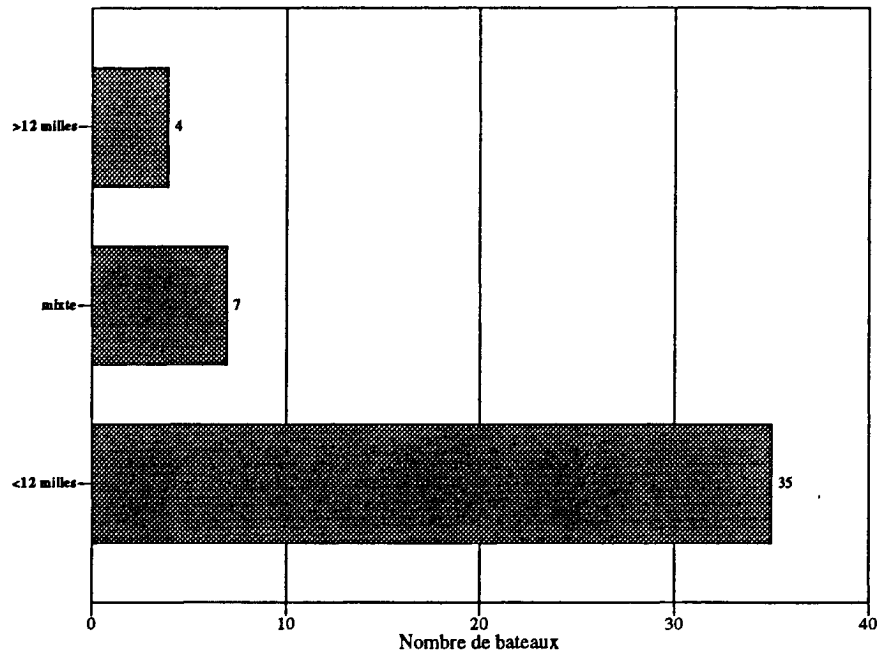


Figure 6 : Répartition de la flottille en fonction de la zone de pêche.

II.2.2. LES METIERS PRATIQUES

L'importance des principaux métiers peut être appréciée à travers le nombre de bateaux concernés (tableau 2) et par le nombre de trimestres d'activité sur ces métiers (figure 7).

Port	Casier à grand crustacé	Casier à petit crustacé	Drague à coquille St jacques	Filet à araignée	Filet grande maille	Filet petite maille	Chalut de fond	Ligne	Palangre
SMVM	21	16	14	16	11	11	12	9	12
PERROS-GUIREC	3	3	3	6	5	3	5	1	3
PLOUMANAC'H	6	6	1	4	1	1	0	3	1
TREGASTEL	2	1	0	0	1	1	0	1	1
ILE GRANDE	3	0	2	0	2	0	2	2	1
TREBEURDEN	4	3	0	1	1	1	0	0	1
LANNION	0	0	1	0	0	0	0	0	0
LOCQUEMAU	3	3	7	5	1	5	5	2	5

Tableau 2. Ventilation des bateaux selon les principaux métiers, globalement pour la zone d'étude et par port.

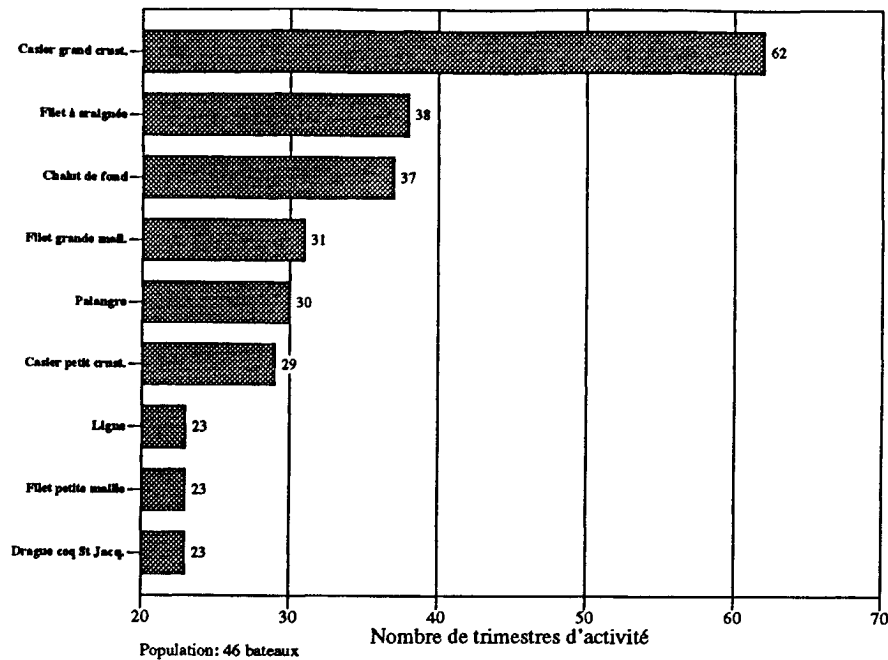


Figure 7 . Importance des principaux métiers exprimés en nombre de trimestres d'activité réalisée en 1991.

L'examen de ces documents souligne l'importance des arts dormants dans ce secteur : ils représentent 80 % de l'activité globale de ces flottilles. S'agissant des engins traînants, il faut souligner qu'une part importante de cette activité se développe à l'extérieur du secteur concerné par le SMVM (dragage de la coquille en baie de Saint-Brieuc, chalutage hauturier ou côtier en sud Bretagne) : la part consacrée aux arts traînants (chalutage côtier) dans la zone d'étude est inférieure à 10 % de l'activité globale. Pour chacun des métiers, l'effectif selon le temps consacré à ce métier et la description de la flottille concernée sont présentés dans les figures 8 à 16.

A. Les métiers des crustacés

Ils se pratiquent aux casiers pour la pêche du tourteau, du homard et de l'araignée, ou aux filets pour l'araignée et la langouste rouge. La pêche de l'étrille, du crabe vert et du bouquet, également faite aux casiers, constitue une activité plus marginale. En terme de trimestres-bateaux, cet ensemble représente localement 44 % de l'activité globale contre le tiers à l'échelle de la flottille de Manche Occidentale. Le casier rend compte localement de 31 % de l'activité globale et le filet de 13 %.

Deux métiers principaux peuvent être identifiés sur le critère de l'engin et des espèces-cibles : le casier à tourteau-araignée-homard et le filet à araignée. Le filet grande maille (320 mm) utilisé pour la capture des langoustes rouges est traité parmi les métiers des poissons.

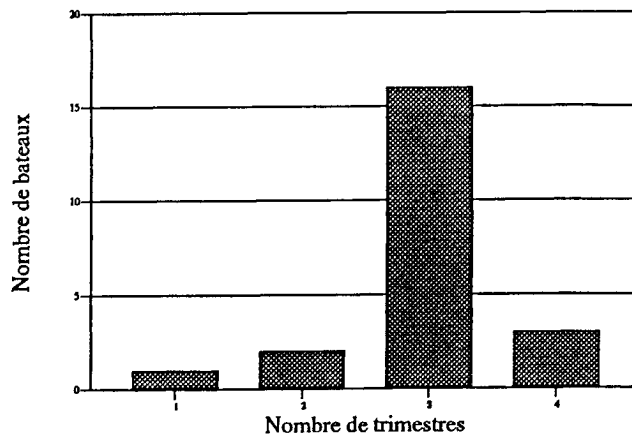
1) Le casier à grands crustacés (araignée-homard -tourteau)

C'est, avec 62 trimestres-bateaux et 21 unités (45 % de la flottille), le plus répandu des métiers de crustacés. Dans le secteur d'étude, les espèces prépondérantes dans la production sont l'araignée et le homard. Ce métier est pratiqué le plus souvent 9 mois par an et surtout d'avril à octobre. La flottille de caseyeurs du secteur est répartie

Figure 8

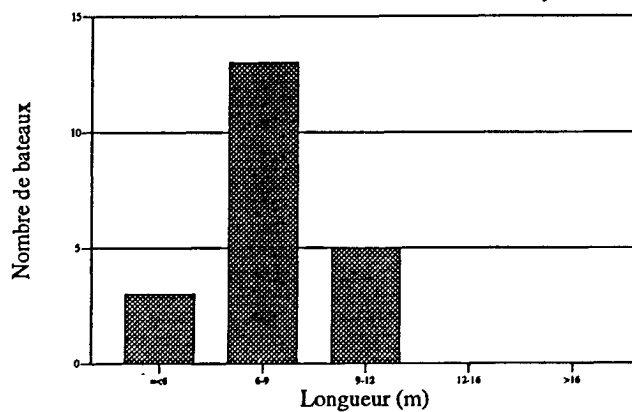
CASIER A GRANDS CRUSTACES

Effectif selon le temps d'activité consacré à ce métier



Effectif selon la longueur des bateaux

moyenne: 7.75 m



Effectif selon la puissance motrice

moyenne: 57 kw

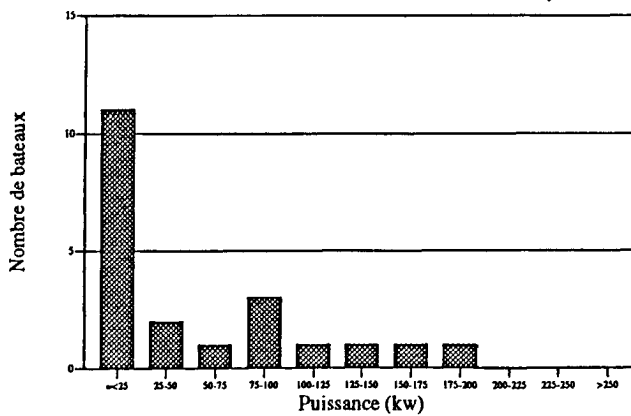
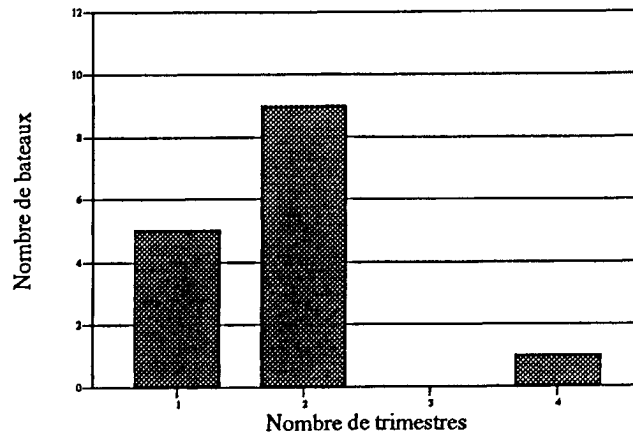


Figure 9

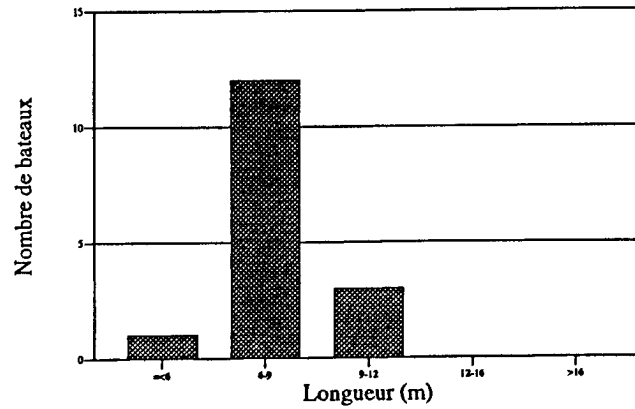
CASIER A PETITS CRUSTACES

Effectif selon le temps d'activité consacré à ce métier



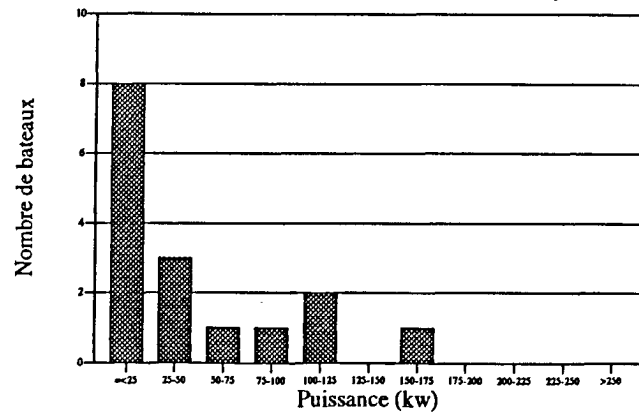
Effectif selon la longueur des bateaux

moyenne: 7.45 m



Effectif selon la puissance motrice

moyenne: 49 kw



sur l'ensemble du littoral, un peu moins dans le sud ouest de la zone. la taille moyenne des bateaux est de 7,75 mètres.

Ce métier a connu ces dernières années une phase de tassement due à la réduction des rendements, en particulier en zone côtière, et à une diminution du prix moyen en première vente. Cette situation conduit les bateaux à diversifier leur activité en pratiquant en complément le filet à maille de 320 mm maille étirée (baudroies, turbots, langoustes...) ou la palangre.

2) Le filet à araignée

Les conditions d'emploi de ce filet (longue durée d'immersion), dont le maillage est le plus souvent de 220 ou 240 mm (maille étirée), font qu'il capture presque exclusivement l'araignée qui en est l'espèce cible. Pratiqué surtout de novembre à juin, il concerne 16 bateaux pour 38 trimestres d'activité. C'est un métier important qui occupe l'essentiel des bateaux entre 6 et 9 mois : la quantité de matériel mis en oeuvre varie en fonction de la taille des bateaux entre quelques centaines de mètres pour les plus petits jusqu'à plus de 17,5 km. L'effectif le plus important réside dans le port de Perros, mais c'est également une activité importante des ports de Ploumanach et Locquémeau. Ce métier est pratiqué par des bateaux d'une taille moyenne de l'ordre de 10 mètres.

B. Les métiers des poissons

En Manche occidentale, ces métiers représentent avec 31 % de l'activité, le second ensemble de métiers : les métiers du chalut représentent 10 % de l'activité, ceux des filets 9 %, suivis des lignes 8 % et des palangres 5 %. Pour la flottille relevant du SMVM, ce groupe de métiers est le plus important en terme d'activité, mais l'importance relative des métiers est différente : le filet représente 18,5 %, puis le chalut 12,5 % (il est beaucoup pratiqué en dehors de la zone), la palangre 10 % de l'activité globale et la ligne 8 %.

1) Le chalutage de fond

Il concerne 12 bateaux (26 % de la flottille) et représente 12,5 % de l'activité globale. Ils proviennent essentiellement des ports de Locquémeau et de Perros Guirec. Les chalutiers sont les bateaux les plus forts du secteur, en longueur (moyenne = 12,7 mètres) et en puissance motrice (moyenne = 181 kw) : ils font tous plus de 9 mètres et 4 d'entre eux dépassent 12 mètres dont un chalutier de 21 mètres. Ces derniers ont cependant une activité exclusivement à l'extérieur de la zone d'étude et ne débarquent pas toujours, voire pas du tout, dans les ports locaux.

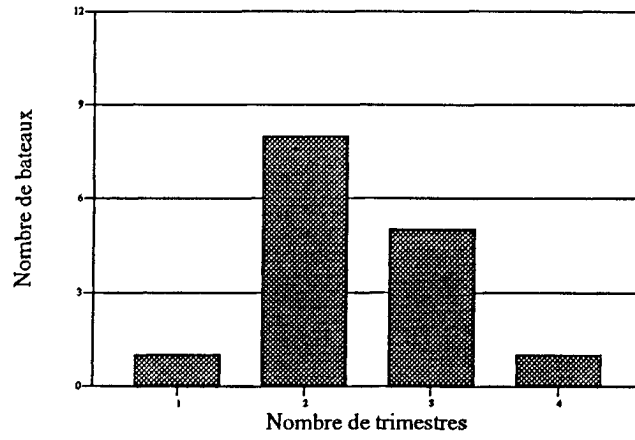
2) Le filet à grandes mailles

Ce métier est pratiqué par 11 bateaux de taille comprise entre 6 et 12 mètres, actifs en moyenne 8 mois par an. L'activité globale est de 31 trimestres-bateaux. Elle concerne surtout des bateaux de Perros à l'Île Grande. C'est un métier important souvent pratiqué en association avec le casier ou le filet à araignée ou même la drague à coquilles. Le matériel mis en oeuvre est en général du filet mononappe de maille étirée 320 mm ou du filet bimaille. La quantité peut être relativement très importante et dépasser 45 kilomètres sur les bateaux les plus grands. Le matériel, mis à l'eau uniquement en mortes eaux, est le plus souvent levé après 2, 3 ou 4 jours d'immersion. Les principales espèces pêchées sont la baudroie, les raies, le turbot, la barbue et la langouste rouge. Cette activité qui a connu un grand essor au cours des dernières années marque le pas, suite à une réduction forte des rendements en particulier sur la baudroie, pour laquelle une réduction de 30 % a été évoquée par les fileyeurs du secteur cette année.

Figure 10

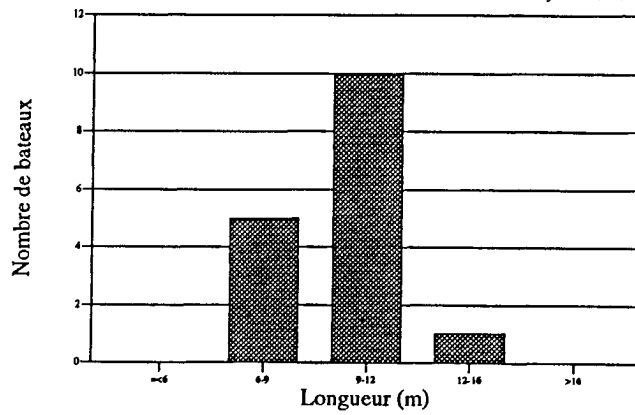
FILET A ARAIGNEES

Effectif selon le temps d'activité consacré à ce métier



Effectif selon la longueur des bateaux

moyenne: 9.65 m



Effectif selon la puissance motrice

moyenne: 110 kw

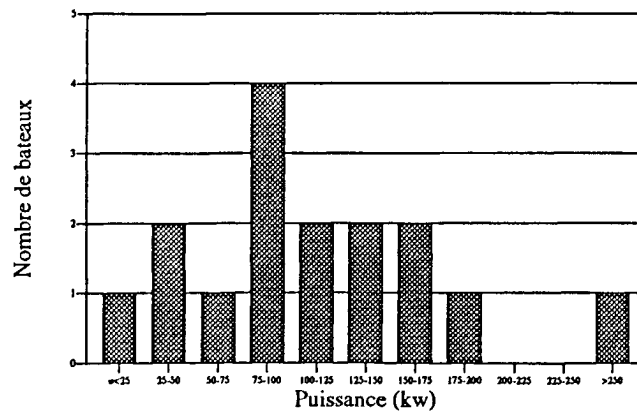
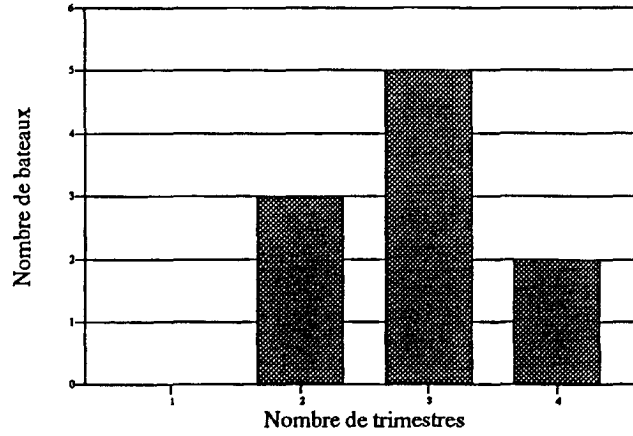


Figure 12

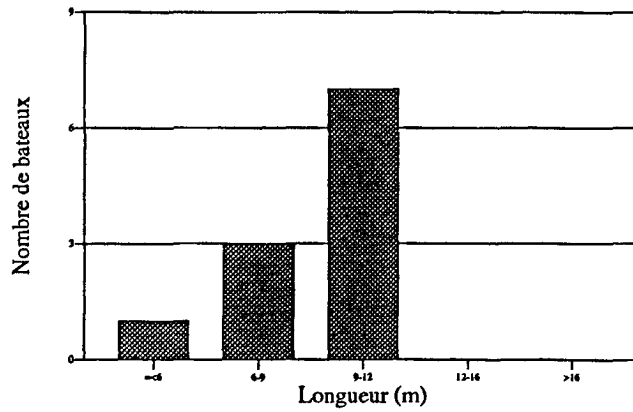
FILETS GRANDES MAILLES

Effectif selon le temps d'activité consacré à ce métier



Effectif selon la longueur des bateaux

moyenne: 9.7 m



Effectif selon la puissance motrice

moyenne: 118 kw

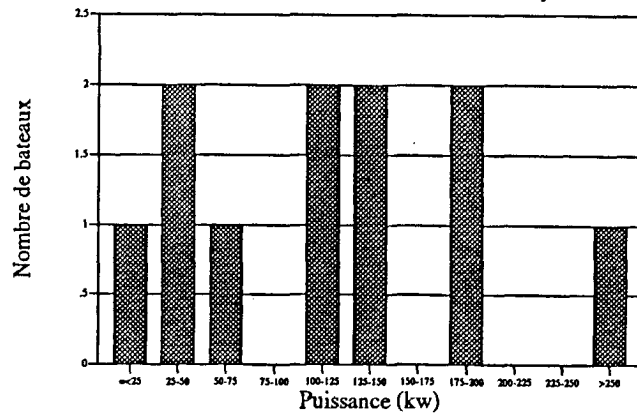
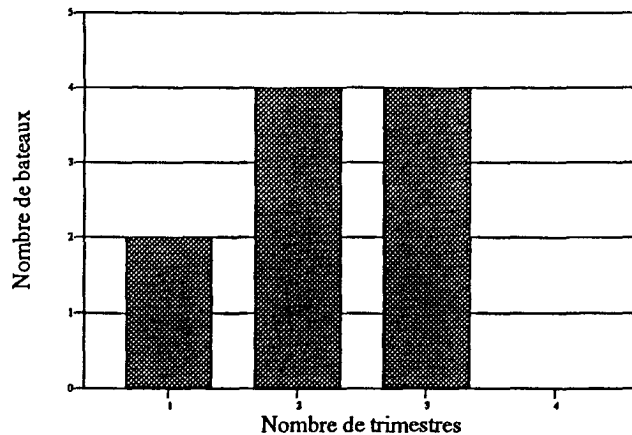


Figure 13

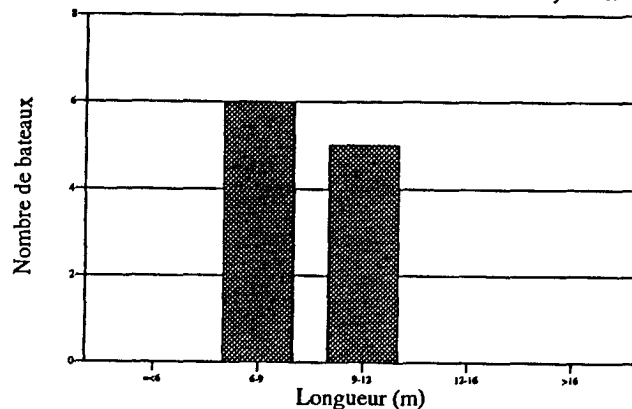
FILETS PETITES MAILLES

Effectif selon le temps d'activité consacré à ce métier



Effectif selon la longueur des bateaux

moyenne: 8.7 m



Effectif selon la puissance motrice

moyenne: 81 kw

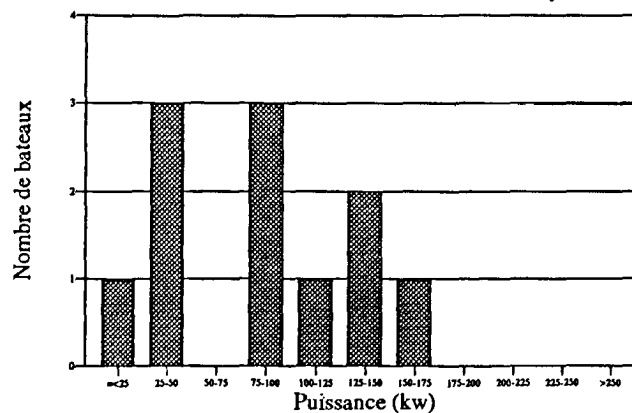
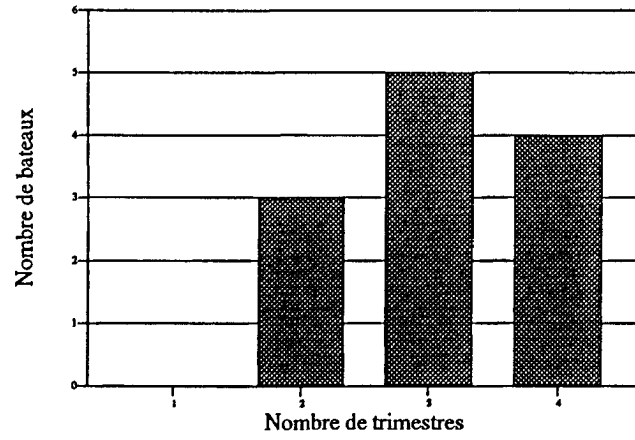


Figure 14

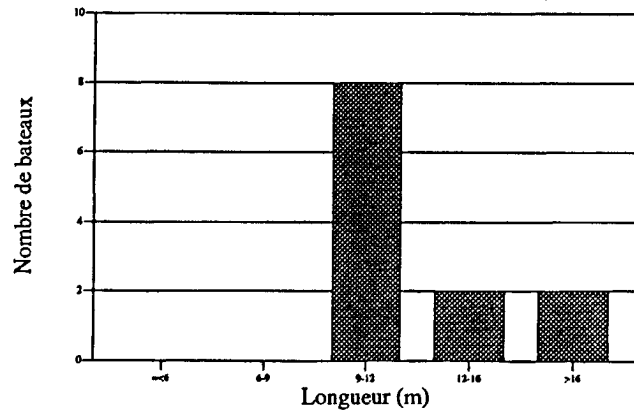
CHALUT DE FOND

Effectif selon le temps d'activité consacré à ce métier



Effectif selon la longueur des bateaux

moyenne: 12.7 m



Effectif selon la puissance motrice

moyenne: 181 kw

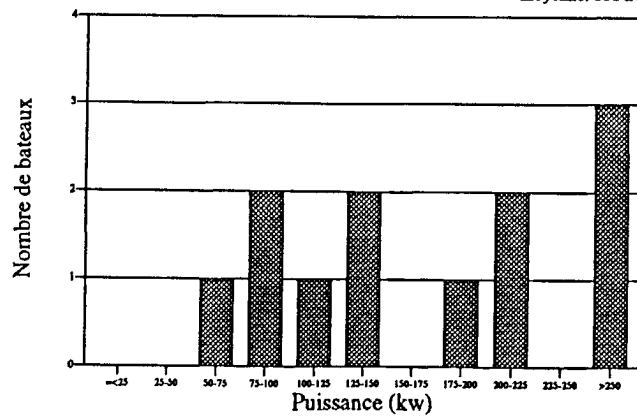
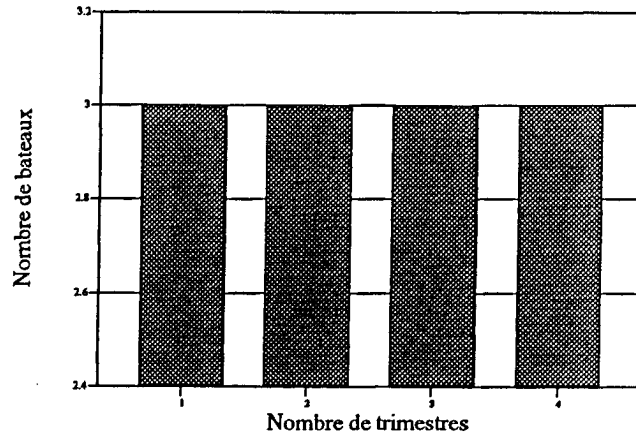


Figure 15

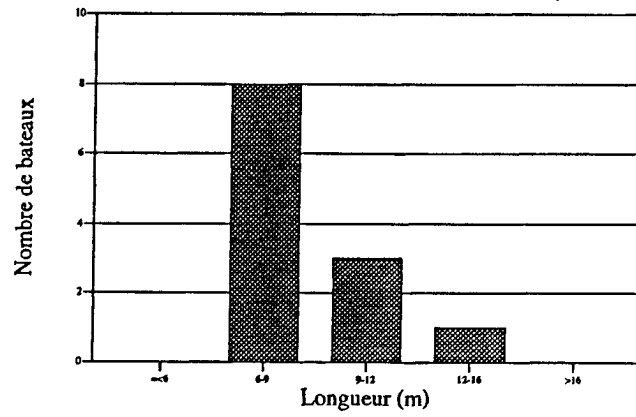
PALANGRES

Effectif selon le temps d'activité consacré à ce métier



Effectif selon la longueur des bateaux

moyenne: 8.7 m



Effectif selon la puissance motrice

moyenne: 89 kw

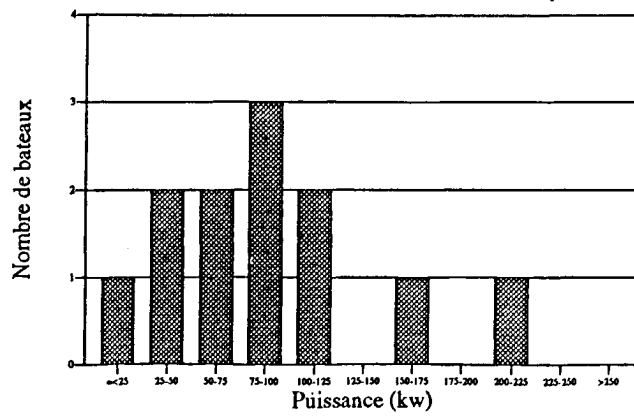
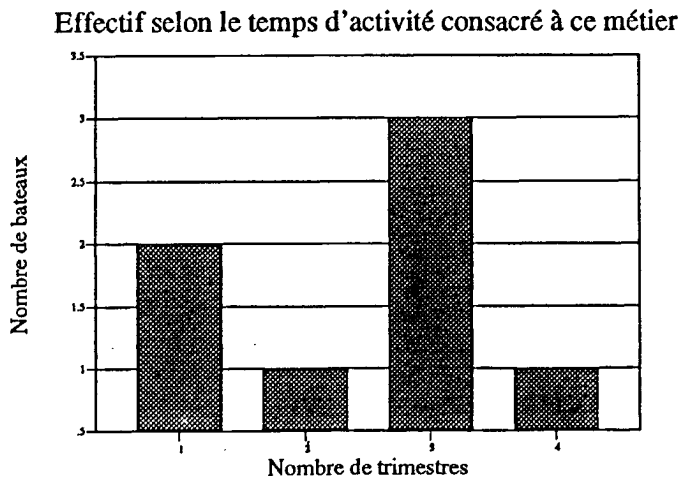
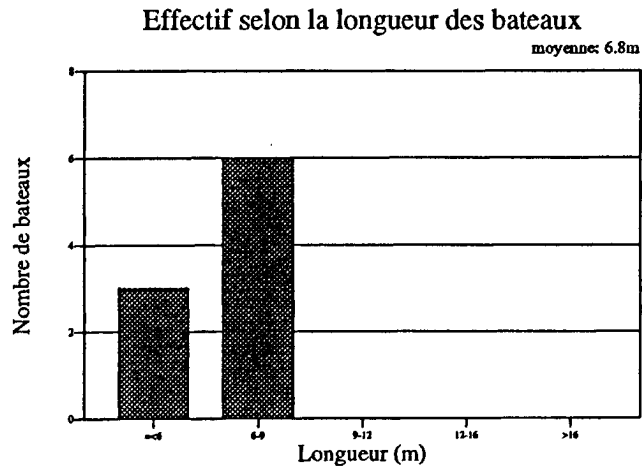
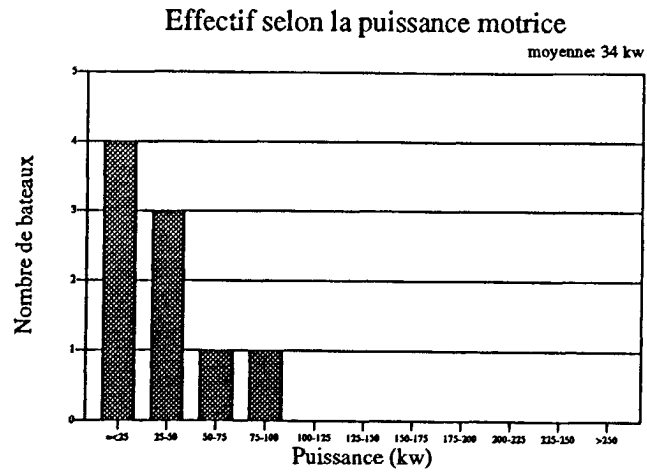


Figure 16

LIGNES



3) Le filet à petites mailles

Les 11 bateaux qui pratiquent ce métier sont en moyenne plus petits que ceux actifs sur le métier précédent (longueur moyenne = 8,7 m, puissance moyenne = 81 kw). Ce métier est essentiellement un métier de complément, voire accessoire, toujours pratiqué moins de 9 mois par an et mettant en oeuvre des quantités de variables de quelques centaines de mètres pour les petits bateaux jusqu'à 5 kilomètres pour les fileyeurs à merlu. Le maillage est variable, le plus souvent entre 80 et 120 mm. Ce matériel est le plus souvent levé après 12 à 24 heures d'immersion. Les espèces cibles peuvent être le lieu (parfois sur épave), le bar, le merlu.

4) La palangre

Ce métier concerne 12 unités côtières de longueur moyenne 8,7 m, travaillant en moyenne 6 mois par an. L'activité globale est de 30 trimestres-bateaux. La pêche est surtout pratiquée d'avril à octobre et le port le plus actif est celui de Locquémeau. Il faut distinguer le métier de la palangre à bar, soit flottante soit de fond (à l'appât vivant) et la palangre à congre qui permet aussi la prise de lingues, squales, raies, lieux jaunes. Le matériel possédé va de 250 à 1750 hameçons. Le rythme des levées varie de quelques heures en particulier pour les palangres flottantes, remises à l'eau plusieurs fois dans la journée, jusqu'à 12 heures pour les palangres à congre.

5) La ligne

9 petites unités inférieures à 9 mètres (longueur moyenne de 6,8 m) pratiquent ce métier, représentant 23 trimestres-bateaux. La pratique est plus ou moins saisonnière. Les espèces capturées sont le maquereau, le lieu et le bar.

C. Les métiers des mollusques

Cette activité se résume dans ce secteur au métier de dragage de la coquille Saint-Jacques. Pourtant, en Manche occidentale, ces métiers concernent plus de 50 % de la flottille et représentent 22 % de l'activité globale en mois-bateaux. L'importance de l'exploitation dévolue aux mollusques est l'une des particularités de la Manche occidentale par rapport aux autres bassins. Les métiers de dragage, basés sur des espèces dont le recrutement est très fluctuant, sont actuellement en recul. Des perspectives d'exploitation d'autres bivalves (palourde rose, amande, spisule) existent, surtout dans le golfe normand-breton ; des reconversions sont en cours mais elles restent limitées ; de ce point de vue, une tentative a été observée dans le secteur du SMVM, en baie de Lannion, en 1990, mais elle ne s'est pas prolongée.

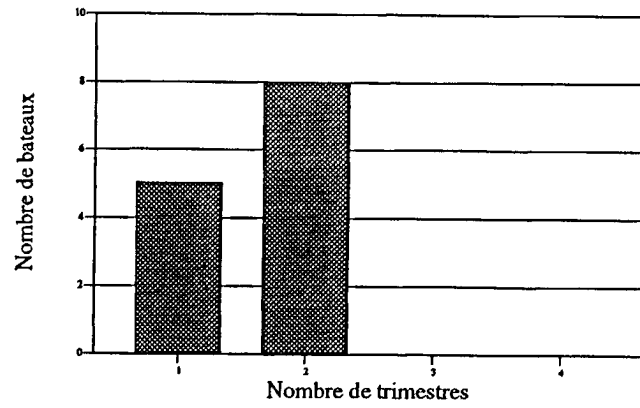
La drague à coquille Saint-Jacques

Localement, ce métier concerne 14 bateaux (30 % de la flottille), mais uniquement 8 % de l'activité globale, eu égard à son caractère saisonnier. S'il existe un gisement classé dans la zone étudiée, celui-ci n'est pas ouvert tous les ans et l'essentiel de l'activité sur ce métier est pratiqué en baie de Saint-Brieuc moyennant une licence de pêche. La longueur moyenne de ces bateaux est de 10,5 mètres pour une puissance moyenne de 127 kw.

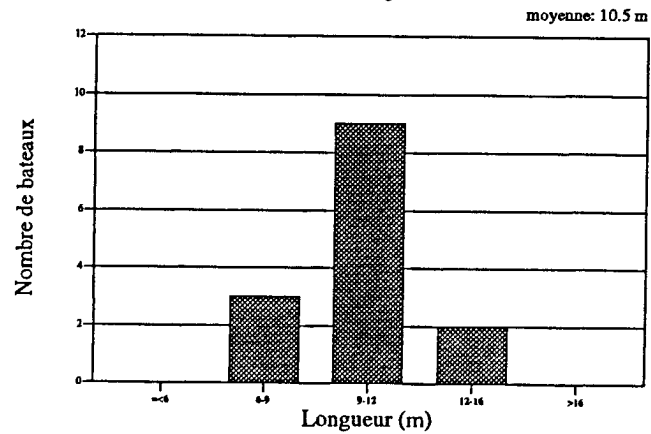
Figure 11

DRAGUE A COQUILLES ST JACQUES

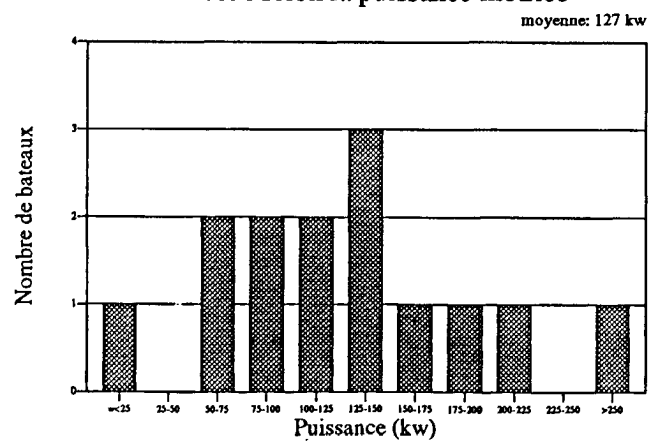
Effectif selon le temps d'activité consacré à ce métier



Effectif selon la longueur des bateaux



Effectif selon la puissance motrice



II.3. LA REPARTITION SPATIALE DES METIERS

Le travail d'enquête a permis de dresser une cartographie des zones de pêche des différents métiers pratiqués par les pêcheurs côtiers du secteur d'étude.

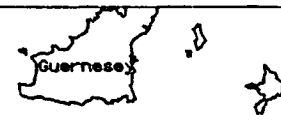
Les deux premières cartes présentent les zones de pêche des différents ports relevant du SMVM.

Les cartes suivantes précisent les zones de pêche des métiers principaux :

- la pêche aux casiers à crustacés,
- la pêche au filet à araignées,
- la pêche au filet grande maille,
- la pêche à la drague,
- la pêche à la palangre,
- la pêche au chalut côtier.

49 30 N

S.M.V.M. DE LA BAIE DE LANNION
COTE DE GRANIT ROSE
ZONES DE PECHE DES DIFFERENTS PORTS



Ploumanach

49 N

Tregastel

Ile Grande

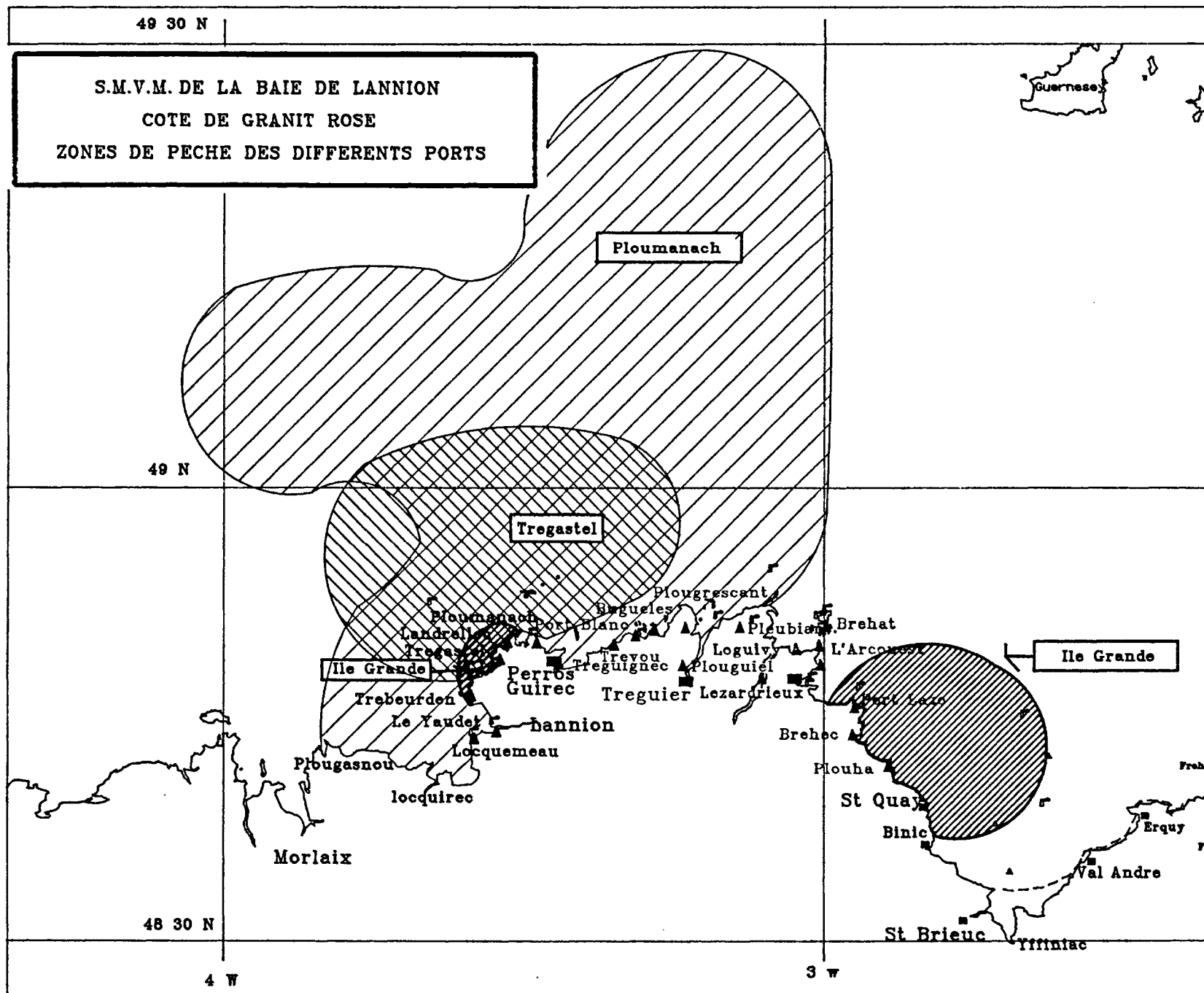
Ile Grande

Morlaix

48 30 N

4 W

3 W

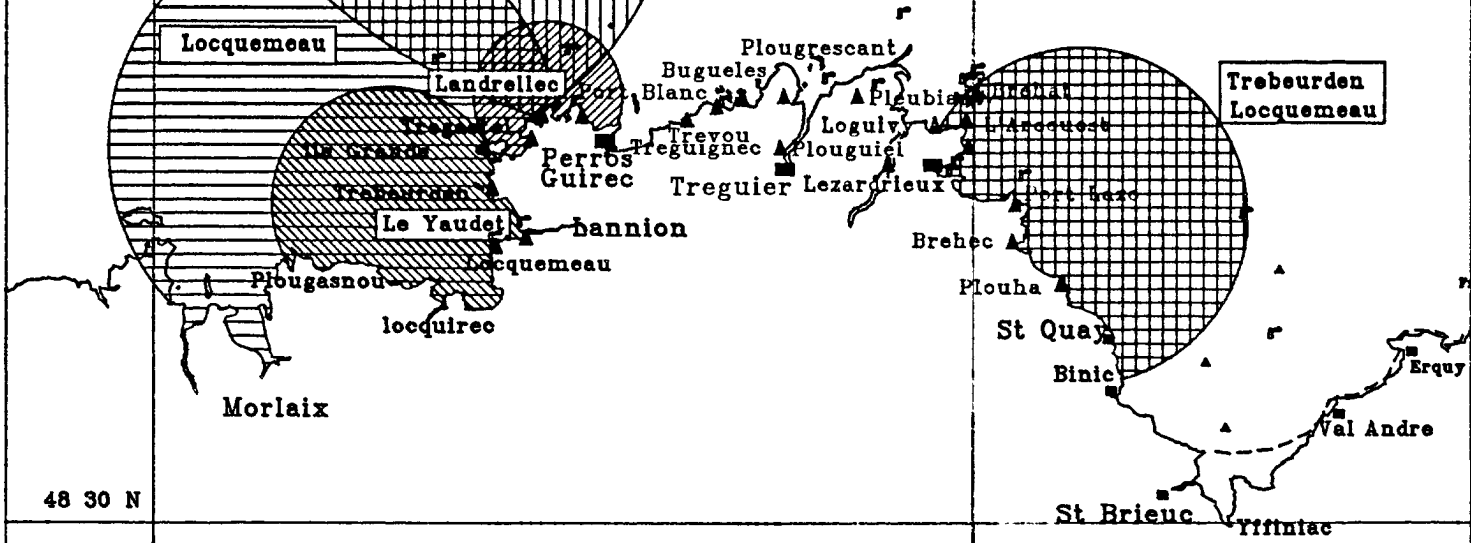
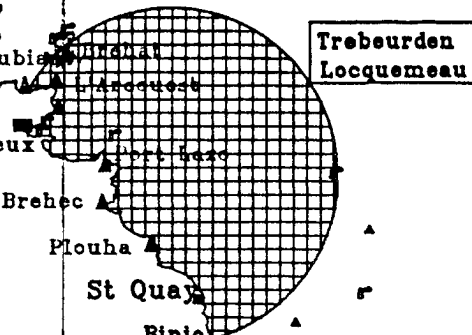
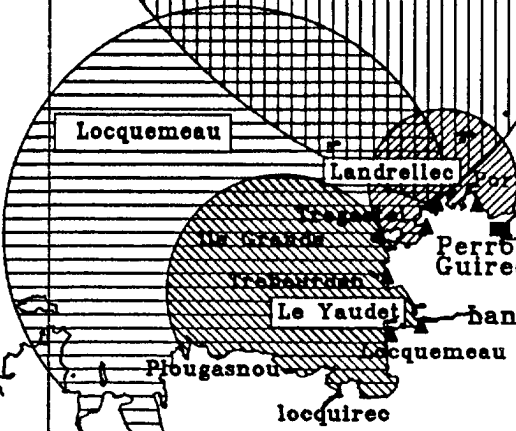
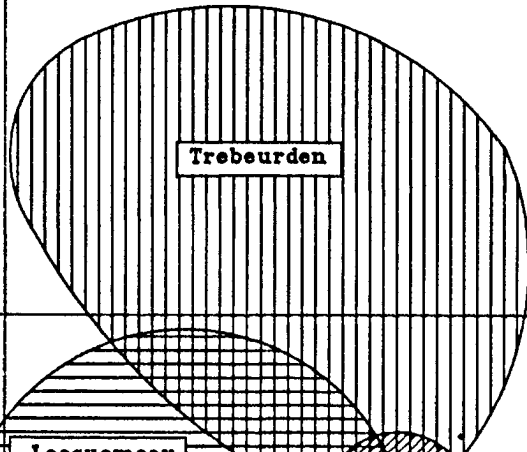


49 30 N

S.M.V.M. DE LA BAIE DE LANNION
 COTE DE GRANIT ROSE
 ZONES DE PECHE DES DIFFERENTS PORTS



49 N



48 30 N

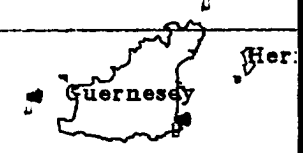
4 W

3 W

S.M.V.M. DE LA BAIE DE LANNION

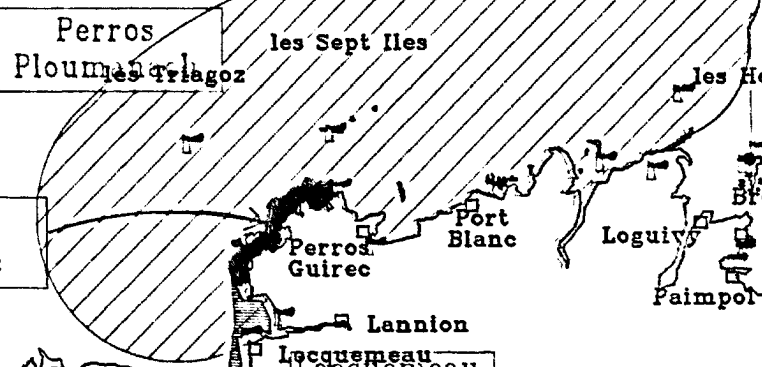
COTE DE GRANIT ROSE

ZONES DE PECHE AUX CASIERS



les Roches Douvres

Barnouic



Tregastel-Ile grande
Trebeurden-Landrellec
Ile de Batz

Perros
Ploumeur

les Sept Iles

les Heaux
la Horaine

Perros
Guirec

Port
Blanc

Loguivy

Brehat

Pors Even

Paimpol

Lannion

Locqueneau
Le Yaudet

Boscoff

Le Diben

Locquirec

ST Quay

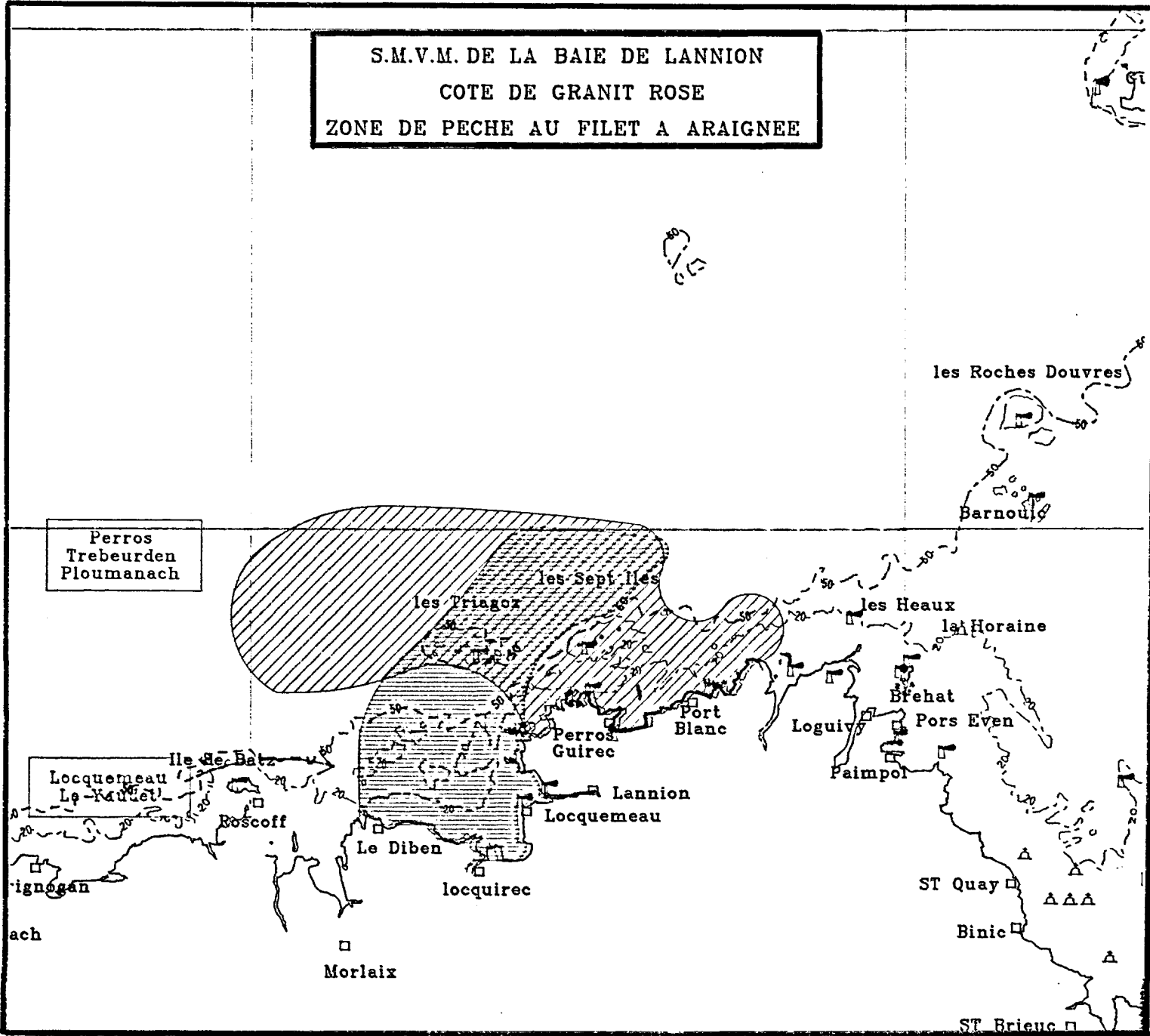
Binic

Morlaix

ST Brieuc

Erquy

S.M.V.M. DE LA BAIE DE LANNION
COTE DE GRANIT ROSE
ZONE DE PECHE AU FILET A ARAIGNEE



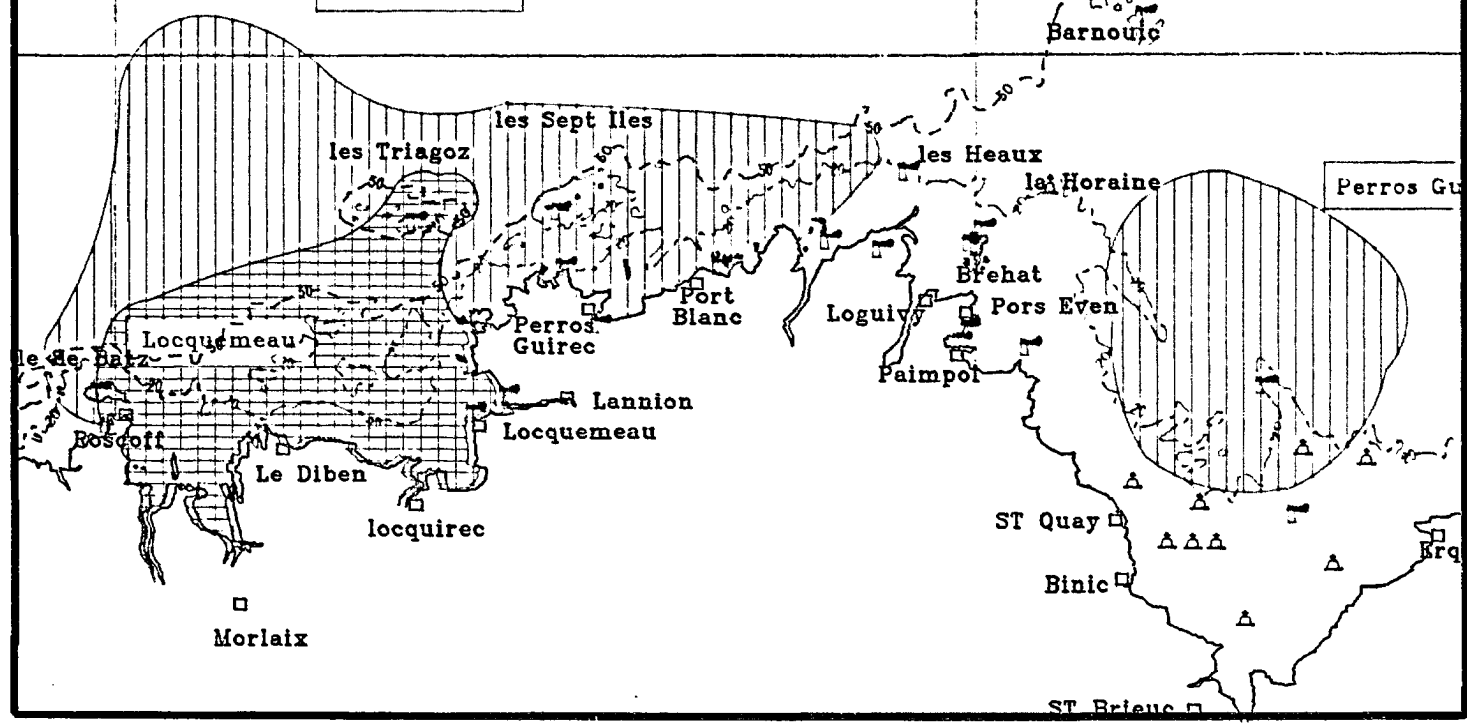
S.M.V.M. DE LA BAIE DE LANNION
COTE DE GRANIT ROSE
ZONE DE PECHE AU CHALUT



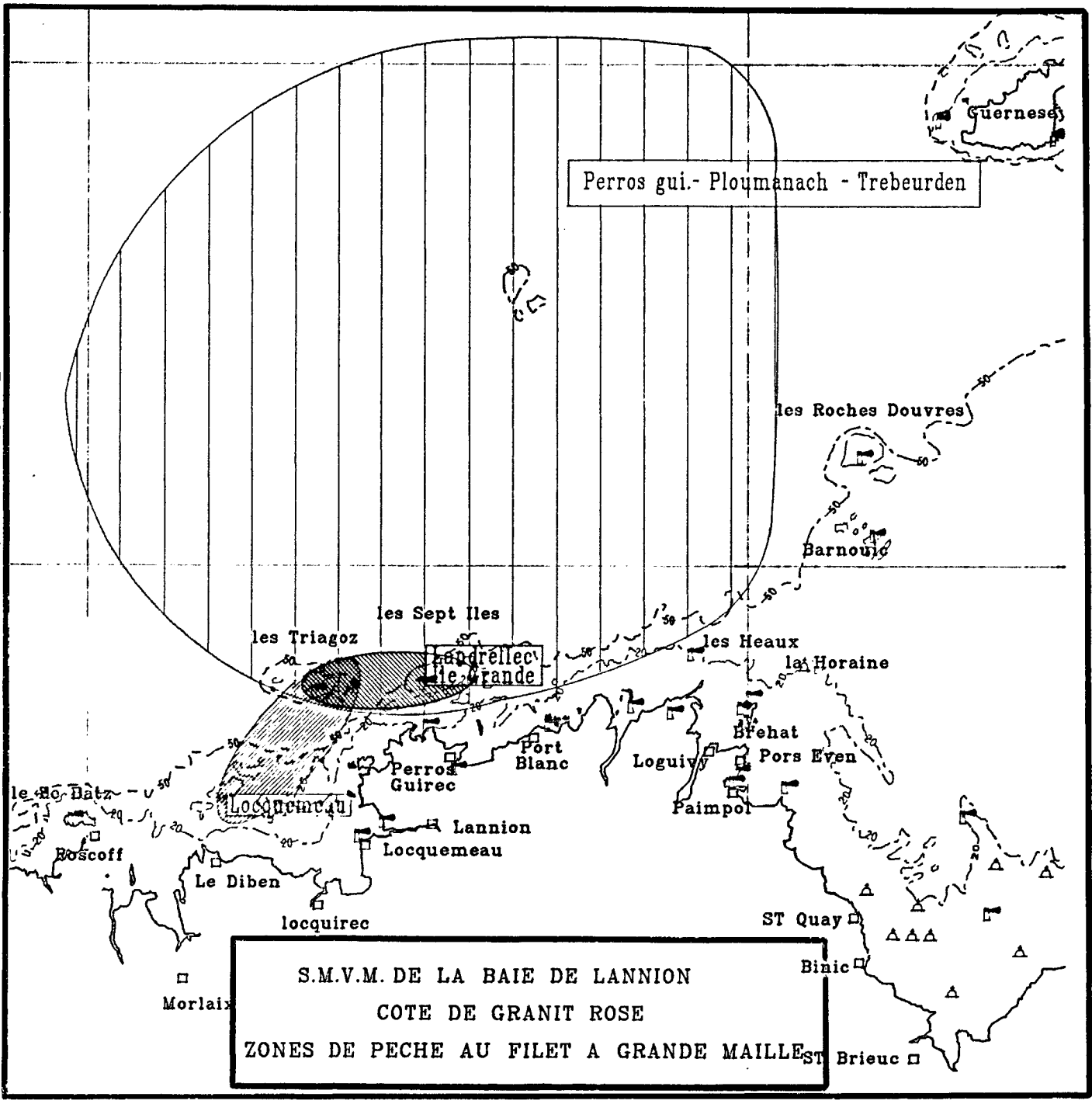
les Roches Douvres

Perros Guir.

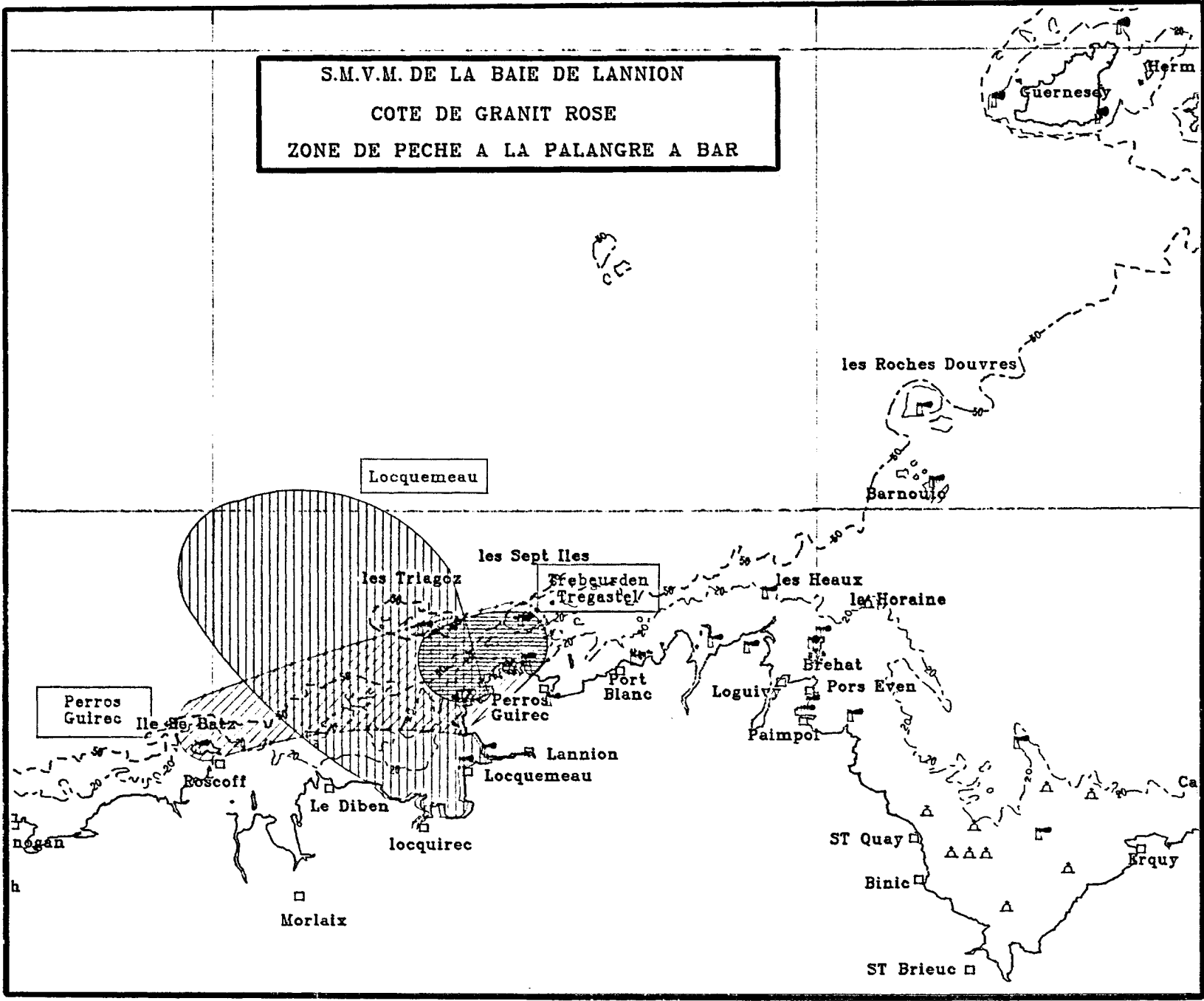
Barnouic



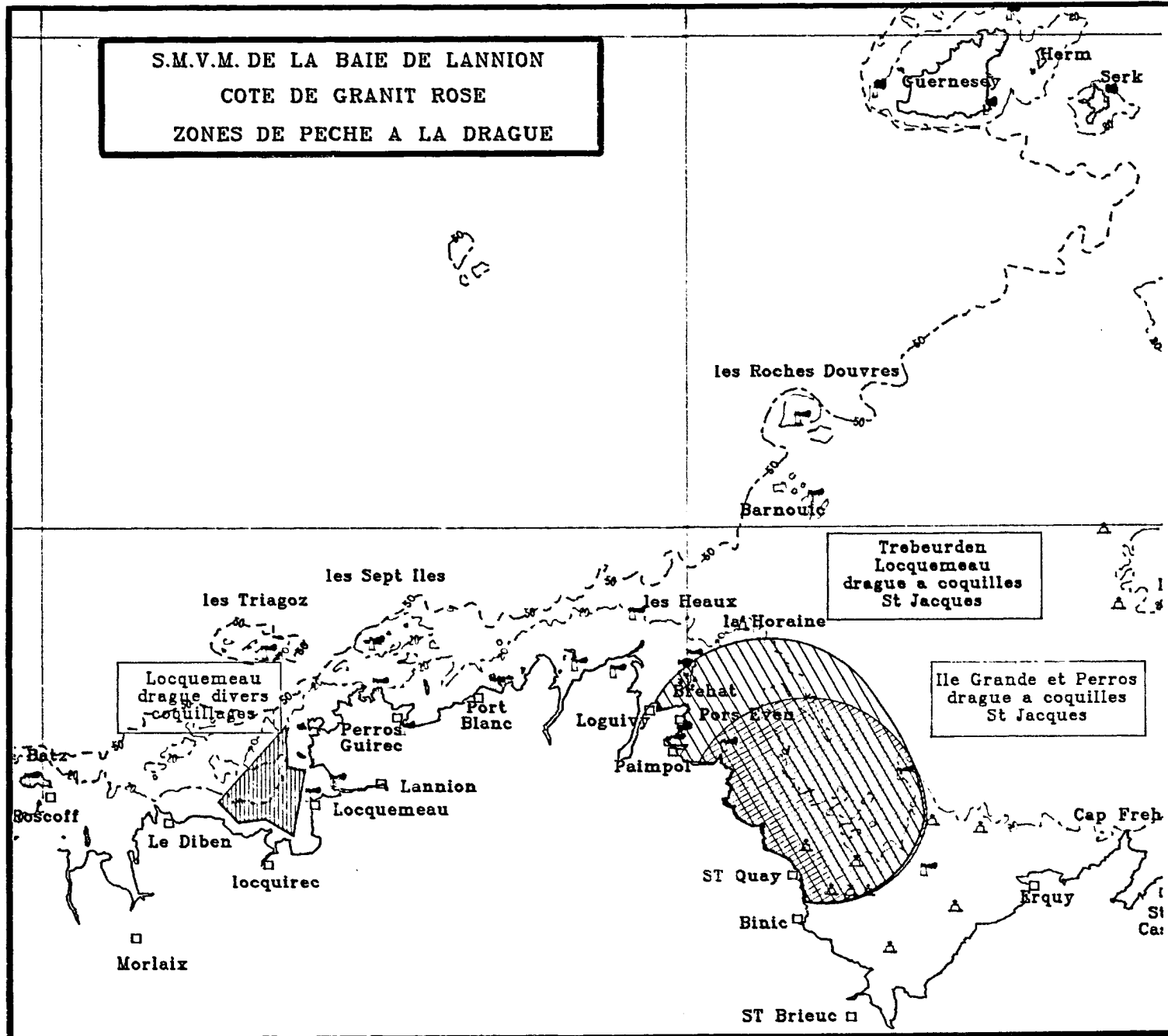
Perros Gu



S.M.V.M. DE LA BAIE DE LANNION
COTE DE GRANIT ROSE
ZONE DE PECHE A LA PALANGRE A BAR



S.M.V.M. DE LA BAIE DE LANNION
COTE DE GRANIT ROSE
ZONES DE PECHE A LA DRAGUE



II.4. LES PRINCIPALES STRATEGIES D'EXPLOITATION

Après avoir présenté les différents métiers en présence et leur répartition spatiale, sont décrites dans cette section les combinaisons spécifiques de métier que les bateaux ont adopté en 1991. Ces combinaisons définissent des stratégies d'exploitation. Nous avons choisi de retenir un classement en 8 types.

Les bateaux dont l'activité dominante est la pratique d'arts traïnants

Ces bateaux pratiquent tous le chalutage.

Le type "Chalutiers purs"

Trois bateaux du secteur ont adopté cette stratégie. Ce sont les bateaux les plus puissants de la flotte (longueur de 15 à 21 mètres). Ils pratiquent le chalutage au large essentiellement en dehors des 12 milles.

Le type "Chalutiers-dragueurs"

Huit bateaux appartiennent à ce type.

- quatre d'entre eux (longueur 11 à 13 mètres) sont strictement chalutiers-dragueurs. Dragueurs de coquille l'hiver, en baie de Saint-Brieuc, ils complètent leur calendrier par du chalutage essentiellement côtier dans les 12 milles du secteur d'étude ou ailleurs (sud Bretagne).

- les quatre autres, d'une longueur de 8 à 12 mètres, plus inféodés au secteur du SMVM, pratiquent, outre la drague à coquille et le chalut, soit le filet, soit la palangre, soit les deux.

Le type "Chalutiers polyvalents"

Ce type est représenté par un bateau dans le secteur. Il s'agit d'un chalutier de fond de 11 mètres, actif toute l'année, qui complète son calendrier par de la palangre à congre et à bar, en mortes eaux pendant l'hiver et tout le mois en été.

Les bateaux pratiquant à la fois des arts traïnants et des arts dormants:

Le type "Dragueurs- métiers dormants"

Six bateaux du secteur appartiennent à ce type. Il s'agit :

- de quatre dragueurs à coquille, de 8 et 12 mètres, actifs au filet à langouste, turbot, baudroie, tout ou partie de l'année et qui complète tous leur calendrier d'activité par du filet à araignée. Trois d'entre eux pratiquent soit le filet à merlu, le casier ou la palangre.

- de deux petits dragueurs à coquille, de 7 et 9 mètres, développant une activité complémentaire essentiellement au casier à grands crustacés.

Les bateaux pratiquant uniquement les arts dormants

Dans le secteur d'étude, quatre types sont représentés.

Le type "Fileyeurs"

On compte trois fileyeurs purs. Il s'agit de bateaux de 7 à 12 mètres, actifs toute l'année, travaillant à la fois le filet à araignée et les filets à poissons.

Le type "Fileyeurs-caseyeurs"

Huit bateaux de 6 à 12 mètres ont adoptés cette stratégie combinant les filets à araignées et à poissons aux casiers à crustacés.

Le type "Caseyeurs"

Cinq bateaux de 6 à 9,5 mètres, actifs tout ou partie de l'année, ne pratiquent que le casier à grands crustacés et le casier à crevettes.

Le type "Polyvalents dormants"

Dans ce type se trouvent regroupés douze bateaux, de 4 à 8 mètres, pratiquant, tout ou partie de l'année, plusieurs métiers dormants, en particulier le casier à grands crustacés, la palangre et la ligne.

III. ETAT DES RESSOURCES MAJEURES DU SECTEUR

Dans cette section, nous nous proposons de faire un bilan de nos connaissances sur les principales espèces exploitées par les flottilles du secteur.

Pour chacune des espèces, seront présentés les grands traits de leur biologie et les caractéristiques de leur exploitation globalement à l'échelle de la Manche occidentale et localement sur le secteur relevant du SMVM. En outre un diagnostic sur l'état du stock et ses modalités d'exploitation est posé.

Les espèces suivantes sont examinées successivement :

- L'araignée de mer
- Le tourteau
- Le homard
- La langouste rouge
- La coquille Saint-Jacques
- Le bar
- Le lieu jaune
- Les baudroies
- La sole commune

L'ARAIGNEE (*Maja squinado*)

1. Biologie

1.1. Distribution et écologie

On trouve l'araignée sur la côte est de l'Atlantique Nord, de l'Irlande à la Guinée, au sud de la mer du Nord, en Méditerranée occidentale et en Méditerranée orientale jusqu'à Chypre. Au plan bathymétrique, elle vit entre 0 et 120 mètres.

Elle est présente sur tous les types de fonds, avec une prédilection pour les fonds meubles à certaines périodes de son cycle vital. Les juvéniles se développent près des côtes, dans des baies ou des estuaires à fond sablo-vaseux, par des profondeurs de 0 à 20 mètres (rarement en zone intertidale). Ces nourriceries sont bien individualisées : en Manche les plus importantes sont la baie de Saint-Brieuc et la côte ouest du Cotentin. La fin de la vie juvénile est marquée par la mue terminale, par laquelle l'animal devient adulte et atteint alors sa taille définitive. Cette mue terminale a lieu sur les nourriceries, entre juillet et octobre.

L'araignée se nourrit d'organismes fixés ou peu mobiles et les espèces proies sont variables selon les disponibilités dans les divers milieux qu'elle fréquente : bivalves (moules, modioles), gastéropodes (buccins,...), échinodermes (oursins, étoiles de mer, ophiures,...), crustacés (bernard l'hermite, ..) et algues (corallines, laminaires,...).

1.2. Cycle biologique

Reproduction

La maturité sexuelle est liée à la mue terminale. Elle intervient sur une large gamme de taille puisqu'une femelle adulte peut peser de 300 à plus de 1500 grammes et un mâle de 300 à plus de 2500 grammes. La première reproduction n'intervient que l'année suivant la mue terminale. Contrairement à ce qui se passe chez la plupart des autres grands crustacés, la carapace de la femelle est dure lors de l'accouplement. Les spermatozoïdes sont stockés par la femelle et peuvent féconder plusieurs pontes successives. La ponte a lieu entre mars et juin en Manche; elle fournit de 50 000 à 500 000 oeufs selon la taille de la femelle. Une seconde ponte peut intervenir vers le début de l'été en Bretagne sud et dans l'ouest de la Manche. L'incubation des oeufs dure environ 2 à 3 mois. Les éclosions ont lieu de juin à octobre et les larves ont une vie pélagique de l'ordre de deux à trois semaines. Après la métamorphose, lorsque débute la vie benthique, l'araignée mesure deux millimètres.

Croissance

La croissance se fait par mues successives pendant la seule phase juvénile. Elle est notablement rapide : à chaque mue, l'augmentation de taille est de l'ordre de 25 à 40 % en longueur et le poids initial est multiplié par un facteur compris entre 1,8 et 2,7. Bien que certains points soient encore à confirmer, le schéma moyen suivant peut être avancé : un animal né en septembre mesurerait de l'ordre de 80 mm et 150 grammes à un an après treize mues et 140 mm soit 800 grammes à deux ans après deux mues supplémentaires. Rappelons qu'après la mue terminale la croissance de l'araignée est définitivement

stoppée. En réalité la variabilité de la croissance est très forte entre individus et on observe à deux ans des poids de 300 grammes à plus de 2,5 kg.

Migrations

Juste après leur mue terminale, les nouveaux adultes entament en automne une migration "de descente" qui les amène au large sur des zones d'hivernage de profondeur supérieure à 50 mètres. A ce déplacement côte-large, s'ajoute en Manche un mouvement vers l'ouest. A partir du mois d'avril a lieu la migration "de remontée" qui rapproche les araignées des côtes durant le printemps et l'été. Le cycle de migration recommence ensuite en automne.

2. Exploitation

2.1. Les flottilles

L'araignée est pêchée au casier ou au filet "maillant", mais depuis 1980 le filet est l'engin principal en terme de captures. La flottille de Manche occidentale concernée en 1990 par cette exploitation comptait 200 unités travaillant au casier d'avril à août et 125 unités travaillant au filet d'octobre à juin. Les premières se trouvent surtout dans les quartiers de Cherbourg et Paimpol et elles pratiquent en complément la pêche du homard. Les secondes sont armées essentiellement dans les quartiers de Paimpol, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Morlaix.

2.2. Les captures

La production européenne d'araignée est mal connue, mais la France est sans doute le principal producteur avec 4 à 6 000 tonnes de moyenne annuelle. On estime à 80 % la proportion des captures provenant de la Manche Occidentale et plus particulièrement du Golfe normand-breton. Saint-Malo et Paimpol sont les principaux ports de débarquement avec plus de 1 000 tonnes par an. Le manque total de fiabilité des statistiques officielles sur cette espèce qui ne passe pratiquement pas en criée, ne permet pas d'être plus précis. On sait toutefois que les captures, comme l'abondance du stock, varient d'une année à l'autre en fonction de l'importance du recrutement (nouveaux adultes âgés de 2 à 3 ans). Après quelques années de faible production, de 1986 à 1989, le recrutement, le stock et les captures ont retrouvé un très bon niveau qui semble en grande partie lié aux conditions climatiques. Ces conditions ont été notamment observées sur la portion du littoral relevant du SMVM et les indices qui y sont relevés pour la campagne de pêche 92/93 paraissent également favorables.

3. Diagnostic sur le stock et l'exploitation

La pêche de l'araignée est passée d'une exploitation côtière, de mai à octobre avant 1975, à une exploitation séquentielle au large, d'octobre à mars au filet maillant, puis à la côte d'avril à juillet au casier, et au filet depuis 1975.

L'effort de pêche sur les juvéniles est assez faible (il est d'ailleurs prohibé) mais il existe une mortalité par casse importante causée par le chalutage de fond au voisinage des nourriceries, en particulier en baie de Saint-Brieuc.

L'effort de pêche hivernal au filet a fortement augmenté de 1978 à 1984 pour se stabiliser depuis. On peut estimer grossièrement que 70 à 80 % du stock adulte sont prélevés dans les 9 mois suivant la mue terminale. Seuls 20 à 30 % du stock de départ assurent donc la reproduction. S'il n'y a pas actuellement d'évidence de défaut du

recrutement dû à la baisse du nombre des reproducteurs, il convient toutefois de rester prudent sur ce point.

La croissance de l'araignée étant nulle pendant la phase exploitée, une réduction de l'effort n'aura pas d'effet positif sur les apports; elle améliorerait par contre les rendements et la rentabilité des bateaux. Une augmentation n'accroîtrait pratiquement pas les captures en raison du taux d'exploitation très élevé; elle diminuerait les rendements et la rentabilité des bateaux et accroîtrait le risque d'affecter le renouvellement de la ressource.

L'aménagement de l'exploitation pour cette espèce doit avoir essentiellement pour objectifs de réduire la mortalité par casse due au chalutage côtier et d'optimiser la valorisation du produit, par l'instauration d'une période de fermeture en fin d'été et automne. Cette dernière disposition est importante pour réduire la mortalité induite sur les rejets d'araignées claires, celles pêchées au filet en particulier.

LE HOMARD (*Homarus gammarus*)

1. Biologie

1.1. Distribution et écologie

Le homard européen est présent sur la côte est de l'Atlantique, du cercle polaire au Maroc. Il est également signalé en Méditerranée. On le trouve de 0 à 200 mètres mais il est rare au delà de 100 mètres.

Son abri est une crevasse, un trou, ou un terrier creusé dans le sédiment meuble à la base d'une roche. Les individus âgés semblent rechercher des habitats dont la dimension est fonction de leur propre taille. Dans la journée, le homard reste dans son abri et la nuit il sort chercher sa nourriture qu'il détecte à distance grâce à ses récepteurs olfactifs. Très agressif, le homard attaque les animaux de taille inférieure à la sienne et que le manque de vivacité rend accessibles en tant que proies. Il les capture à l'aide de ses pinces maniables et puissantes. Son agressivité se manifeste également contre ses congénères et, sauf abondance particulière d'abris et de nourriture, il fait preuve d'un comportement territorial marqué.

Le homard est omnivore et se nourrit d'une grande variété d'animaux (coquillages, vers, échinodermes, autres crustacés, poissons ...) et occasionnellement d'algues. Il capture de préférence ses proies vivantes mais le cas échéant il se satisfait d'organismes morts. Il semble sélectionner ses proies en fonction de ses besoins physiologiques et non de l'abondance des espèces dans le milieu.

1.2. Cycle biologique

Reproduction

Chez les femelles, la taille moyenne de maturité sexuelle est atteinte vers 28 cm soit à 600 grammes environ ; à la taille légale de capture, approximativement 400 grammes, moins de 5 % des femelles participent annuellement à la ponte.

L'accouplement intervient juste après la mue de la femelle, alors qu'elle est encore molle. La ponte est étalée de juillet à décembre ; elle fournit de 5 000 à 50 000 oeufs selon la taille de la femelle. Les éclosions sont également étalées sur plusieurs mois, mais le pic intervient en mai-juin. Les larves mènent une vie pélagique de près d'un mois au cours duquel elles muent 4 fois, puis elles prennent la forme et le comportement d'un petit homard qui s'établit sur le fond.

Croissance

Comme chez tous les crustacés, la croissance se fait par mues successives au cours desquelles toutes les pièces calcifiées sont renouvelées. Le gain en longueur est de 15 à 20 % chez les jeunes homards et 10 % ou moins chez les vieux. A partir du stade adulte, il est plus élevé chez les mâles que chez les femelles. Le gain en poids correspondant va de 50 % à 20 %. En moyenne, le homard mue une dizaine de fois la première année, 3 à 4 fois la seconde, 1 à 2 fois la troisième, puis de moins en moins fréquemment jusqu'à cesser complètement de grandir. Les données actuellement disponibles sur la croissance sont insuffisantes pour proposer un modèle valable sur la durée totale de vie. Dans l'attente d'informations complémentaires (recaptures de

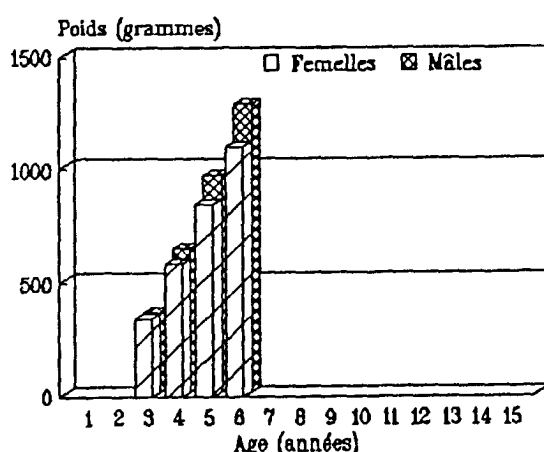
homards marqués magnétiquement), on retiendra les paramètres suivants, probablement applicables aux mâles et aux femelles pour les 5 à 6 premières années de leur vie :

$$K = 0,235 \quad L_{inf} = 160 \text{ mm}$$

Les relations taille poids applicables aux adultes répondent aux équations suivantes :

$$\text{femelles : } W = 0,00105 L_c^{2,89}$$

$$\text{mâles : } W = 0,000207 L_c^{3,26}$$



Croissance moyenne en poids du homard

Migrations

Les expériences de marquage conduites en Manche et dans le Golfe de Gascogne, montrent que les déplacements du homard sont peu importants en amplitude et relèvent plus d'un comportement erratique que d'une migration orientée.

2. Exploitation

2.1. Les flottilles

Cette activité saisonnière est généralement complémentaire à la pêche des crabes, et plus particulièrement de l'araignée. Pratiquée au casier en zone très côtière, c'est souvent une affaire de spécialiste. En 1990, il a été recensé 240 unités la pratiquant de façon dirigée entre avril et octobre sur la côte Ouest-Cotentin et dans les quartiers de Saint-Malo et Paimpol. Il convient d'y ajouter les 180 unités des quartiers de Brest et Morlaix pour lesquelles il constitue une prise accessoire.

2.2 Les captures

La production européenne évolue entre 1 500 et 2 000 tonnes et la part française se situe vers 350 à 400 tonnes dont les 2/3 viennent de la Manche. La qualité des statistiques, variable d'un quartier à l'autre mais plutôt mauvaise dans l'ensemble, n'autorise pas une répartition géographique des apports, mais on peut souligner qu'ils viennent pour l'essentiel de la côte Ouest-Cotentin et du quartier de Paimpol. La production est fortement marquée par un rythme saisonnier et les 3/4 des apports annuels sont réalisés entre mai et septembre. Dans la zone du SMVM, les captures semblent avoir progressé depuis 2 ans en relation avec une abondance de juvéniles plus forte qu'à l'accoutumée.

3. Diagnostic sur le stock et l'exploitation

Le développement de l'effort de pêche au cours des années cinquante et soixante a progressivement conduit à une réduction des rendements et des captures, que l'on a considéré (à tort) être le reflet d'un défaut de recrutement. Pour y remédier des expériences diverses ont été tentées dont l'efficacité n'a pu être démontrée: cantonnements de géniteurs, immersions de femelles grainées, viviers de dégrainage, immersions de post-larves et de juvéniles produits en écloserie. En réalité, bien que la qualité des données de production et d'effort soit piètre, il est à peu près certain que les fluctuations du recrutement, en Manche, sont modérées et dues aux variations des conditions hydroclimatiques. Cette stabilité dans le renouvellement de la ressource ne doit pas masquer qu'à la taille légale actuelle (24 cm de longueur totale soit 85 mm de longueur céphalothoracique), moins de 5 % des femelles participent à la ponte ; il faut atteindre 28 cm ($L_c = 97$ mm) pour que ce taux passe à 50.

L'analyse du rendement par recrue montre qu'une réduction de l'effort de pêche et/ou une augmentation de la taille marchande auraient des effets bénéfiques.

LE TOURTEAU (*Cancer pagurus*)

1. Biologie

1.1. Distribution et écologie

En Atlantique, le tourteau est une espèce répandue de la Scandinavie au Maroc. Il est présent, mais rare, en Méditerranée jusqu'en mer Egée. Son abondance ne justifie d'une pêche commerciale que sur les côtes de Norvège, des îles Britanniques, d'Irlande et de France. C'est probablement en Manche que l'espèce est la plus abondante.

On le trouve sur différents types de fond, de la zone de balancement des marées jusqu'à plus de 200 mètres de profondeur. Les juvéniles se développent en zone côtière et vers deux à trois ans gagnent les secteurs plus profonds ; cette migration ontogénique s'accompagne d'une ségrégation partielle conduisant les mâles sur les fonds durs et les femelles sur les fonds meubles.

L'étude des contenus stomacaux montre que le tourteau se nourrit essentiellement de mollusques bivalves et gastéropodes, de vers, d'holothuries et de petits crustacés. Il est capable de creuser profondément le substrat pour en extraire les organismes fouisseurs. Les poissons morts font également partie de son alimentation.

1.2. Cycle biologique

Reproduction

Les femelles atteignent leur maturité sexuelle à la taille de 7 à 8 centimètres mesurée de l'arrière de la carapace à l'espace inter-oculaire (soit 250 à 300 grammes). L'accouplement a lieu juste après la mue de la femelle quand elle est encore molle. Le sperme stocké dans une spermathèque peut fertiliser plusieurs pontes annuelles. Le nombre d'oeufs varie de 200 000 à 3 000 000 selon la taille de la femelle.

Pendant l'incubation, dont la durée est de l'ordre de 6 mois, la femelle se déplace peu, ne se nourrit pas et devient inaccessible aux casiers. La ponte intervient généralement entre novembre et janvier et l'éclosion entre mai et juillet. Pendant les 5 à 6 semaines de leur vie pélagique, les larves véhiculées par les courants peuvent être dispersés loin de leur lieu d'émission.

Migrations

Les expériences de marquage réalisées de part et d'autre de la Manche ont montré qu'outre le mouvement côte-large qui intervient pendant la phase immature, le tourteau effectue de véritables migrations. Elles sont essentiellement le fait des femelles et sont orientées E-NE/O-SO en Manche. Leur amplitude et leur vitesse sont très variables d'un individu à l'autre ; elles peuvent atteindre une centaine de kilomètres en quelques mois.

Croissance

Elle se réalise lors de mues au cours desquelles toutes les pièces calcifiées sont rejetées ; de ce fait il est impossible d'établir l'âge individuel par lecture directe. La fréquence des mues diminue régulièrement pendant toute la vie du tourteau ; elle passe de six à sept la première année à une mue annuelle vers trois ou quatre ans et à une

fréquence moindre au-delà. Ce ralentissement est plus important pour les femelles dont une partie de l'énergie métabolique est orientée vers la reproduction.

Dans l'état actuel des connaissances, les équations suivantes établies à partir de données de marquage-recapture, peuvent être avancées pour décrire la croissance du tourteau (l'équation établie pour les mâles présente un risque de majoration).

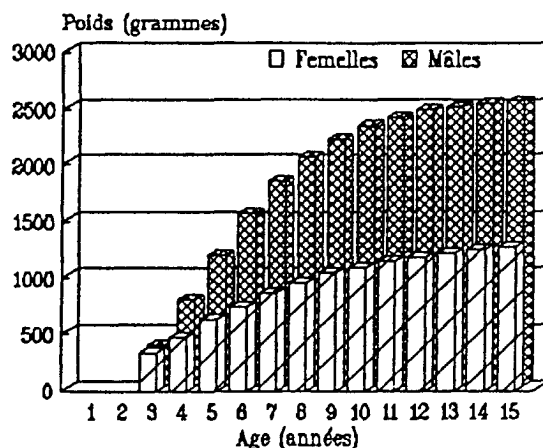
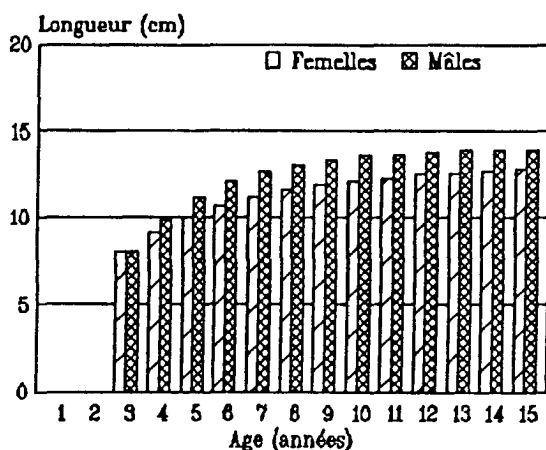
$$\text{femelles : } L = 130 [1 - e^{-0.25(t+0.82)}]$$

$$\text{mâles : } L = 140 [1 - e^{-0.39(t-0.83)}]$$

Les relations longueur-poids pour les adultes suivent les équations suivantes :

$$\text{femelles : } W = 0.000907 L^{2.919}$$

$$\text{mâles : } W = 0.000072 L^{3.518}$$



Croissance moyenne en taille et en poids du tourteau

2. Exploitation

2.1. Les flottilles

L'exploitation est effectuée par des caseyeurs de petite pêche côtière sortant à la journée et par des unités de pêche "au large" travaillant par marées de 6 à 10 jours. Les premiers, dont l'effectif en 1986 était de l'ordre de 240, sont attachés aux quartiers de Cherbourg, Morlaix et Brest ; les seconds, au nombre de 29, dépendent des quartiers de Paimpol, Morlaix et Camaret. Les quartiers de Saint-Malo et Saint-Brieuc ne contribuent que très faiblement aux prises de tourteau. En raison des forts courants régnant en Manche, cette activité de pêche ne se pratique que pendant les mortes-eaux.

2.2. Les captures

On situe entre 25 et 30 000 tonnes la production européenne et entre 7 et 9 000 tonnes la part française, dont les trois quarts par les flottilles de Manche.

Le tourteau est recherché toute l'année par une partie de la flottille mais, dans l'ensemble, la production est fortement marquée par un aspect saisonnier lié à la vulnérabilité : 80 % des débarquements ont lieu entre mai et novembre.

2.3. Effort de pêche et rendements

L'effort de pêche est connu avec une bonne précision depuis 1985 pour les unités soumises au remplissage des journaux de pêche européens. Il est évalué indirectement pour les unités côtières du Conquet et il est très mal connu pour le reste de la flottille. D'une façon générale, l'effort de pêche s'est développé à partir de 1974 quand le tourteau est devenu une espèce cible. Après une décennie de croissance, il s'est stabilisé puis a décliné suite à des transferts d'activité : vers le filet à merlu et le filet à lieu pour les grosses unités de Morlaix, et vers le filet à langouste-baudroie-turbot pour les côtiers du quartier de Brest (Le Conquet).

Les incertitudes sur les captures réelles et sur l'effort de pêche, voire l'absence de données, ne permettent pas de préciser les rendements des bateaux côtiers. On estime toutefois qu'ils ont été divisés par un facteur 4 entre 1975 et 1986. La réduction est beaucoup moins marquée pour les unités du large en raison de leur capacité à changer de zone de pêche.

Sur le secteur côtier concerné par le SMVM, les tailles et les rendements semblent avoir chuté un peu en 1992 alors qu'ils étaient stationnaires depuis trois ans. Quoiqu'il en soit, les fortes abondances observées sur les juvéniles permettent d'envisager une reprise.

3. Diagnostic sur le stock et l'exploitation

L'exploitation du tourteau reposant sur une quinzaine de classes d'âges, les fluctuations éventuelles du recrutement se font peu sentir dans les captures ; au demeurant, aucune faiblesse du recrutement n'a été observée à grande échelle lors de la dernière décennie. La maturité relativement précoce, la fécondité élevée et la non-capturabilité des femelles ovigères confèrent au stock une faible probabilité d'être affecté par la pêche au plan de sa fécondité globale.

L'étude des migrations montre une dépendance entre les diverses pêcheries de Manche et le lien possible entre le niveau d'effort britannique "en amont" et les prises bretonnes "en aval". Le développement excessif de l'effort de pêche affecte en premier lieu les unités côtières qui, travaillant à la journée, ont un rayon d'action limité et des rendements en diminution constante. Une réduction de l'effort et un meilleur respect de la taille réglementaire sont nécessaires.

Les grands caseyeurs ont été jusqu'à présent moins touchés en raison de leur capacité à changer de secteur, mais la compétition spatiale avec les anglais et les anglo-normands en Manche réduit de plus en plus leurs zones accessibles. La recherche de nouveaux secteurs toujours plus éloignés et la mobilité sans cesse croissante génèrent une réduction de la rentabilité. Ce panorama est en outre largement obscurci par la constante diminution des cours du crabe liée aux importations.

LA LANGOUSTE ROUGE (*Palinurus elephas*)

1. Biologie

1.1. Distribution et écologie

La langouste rouge est distribuée en Atlantique, des Hébrides au cap Bojador, y compris les Açores, en Méditerranée occidentale, en Adriatique et en mer Egée ; elle est très rare en mer du Nord. Elle vit entre la côte et 150 mètres de profondeur mais son maximum d'abondance se situe entre 50 et 100 mètres.

Son habitat se situe sur des zones rocheuses qui lui procurent abri et nourriture ; elle affectionne la proximité de fonds coralligènes et de fonds avec des éponges. Elle est souvent grégaire et plutôt sédentaire, effectuant des déplacements d'amplitude limitée pour se nourrir, changer de gîte ou s'accoupler. Son activité est essentiellement nocturne ; dans la journée elle reste cachée dans des grottes, crevasses ou sous des roches. Les juvéniles sont particulièrement discrets et sortent rarement des abris où ils vivent en groupe.

Son régime alimentaire est essentiellement constitué d'échinodermes (ophiures, étoiles de mer, crinoïdes, oursins, holothurides) et de mollusques gastéropodes et bivalves dont elle broie les coquilles grâce à ses pièces buccales puissantes. Elle est toutefois opportuniste et en fonction des ressources du milieu, elle inclut des algues, éponges, bryozoaires, annélides et exceptionnellement des crustacés et poissons.

1.2. Cycle biologique

Reproduction

Vers le mois de septembre, les femelles modifient leur comportement et deviennent solitaires. Elles attirent un mâle en émettant des sons avec leur organe stridulant puis s'accouplent après une courte parade (à la différence du homard et du tourteau, la femelle est dure lors de l'accouplement). La ponte intervient au bout de quelques jours.

Le nombre d'oeufs varie entre 40 000 et 200 000 selon la taille de la femelle. On estime entre 25 et 30 % le taux de perte d'oeufs pendant l'incubation dont la durée est d'environ sept mois. A l'éclosion, en avril-mai, les larves nommées phyllosomes mesurent 3 mm. Elles mènent une vie pélagique pendant plus de 6 mois. Après 10 mues, leur développement conduit au puerulus puis au post-puerulus dont la forme et les moeurs sont ceux de la langouste.

La maturité sexuelle des mâles et des femelles serait atteinte pour une longueur céphalothoracique comprise entre 80 et 90 millimètres, mais les femelles ovigères de moins de 95 mm sont rares dans les captures.

Croissance

Comme pour les autres crustacés, elle se fait par des mues successives. Le gain en longueur à chaque mue serait de l'ordre de 10 % et le gain en poids de l'ordre de 40 %. La fréquence des mues étant mal connue, on ne peut avancer un schéma de croissance

fiable pour l'Atlantique. En première approche on peut s'attendre à un rythme de croissance sensiblement comparable à celui du homard.

Les relations taille-poids applicables aux adultes répondent aux équations suivantes :

$$\text{femelles : } W = 0,007106 L_c^{2,51}$$

$$\text{mâles : } W = 0,001032 L_c^{2,91}$$

2. Exploitation

2.1. Les flottilles

Quelques prises sont réalisées au casier mais l'essentiel des captures se fait au filet maillant de 320 mm ; les autres espèces cibles de cet engin sont la baudroie et le turbot.

Le recensement effectué en 1990, faisait apparaître 160 unités concernées par ce métier de filet, essentiellement rattachées aux quartiers de Brest (Le Conquet), Morlaix et Paimpol. Leur nombre a continué d'augmenter sensiblement ces dernières années, en raison d'une diversification de la pêche du tourteau.

2.2. Les captures

Les statistiques officielles font état d'une production nationale annuelle évoluant entre 0 et 230 tonnes, avec une contribution des quartiers de Manche Occidentale de l'ordre de 50 à 70 tonnes. L'une et l'autre sont sous-évaluées et l'on peut situer à plus de 100 tonnes les captures des quartiers de Camaret à Paimpol. On note que la production est assurée exclusivement par les quartiers situés dans la partie occidentale de la Manche.

Des captures sont réalisées toute l'année mais la saison de production maximale se situe entre avril et novembre.

3. Diagnostic sur le stock et l'exploitation

La pêche de la langouste rouge a repris de l'importance à partir des années 1982-1985, avec le développement progressif de la pêche au filet. Cette activité s'est développée en complément ou en substitution de la pêche du crustacé au casier, en particulier du tourteau dont les rendements en Iroise ne cessaient de décroître pour cause d'exploitation excessive, mais aussi de l'araignée dans le secteur d'étude.

En l'absence de données fiables sur l'évolution des captures et de l'effort de pêche, on ne peut que répercuter l'impression des pêcheurs selon laquelle les rendements et les tailles moyennes sont en sensible diminution. L'importante quantité de filets immergés en Bretagne nord et à la pointe de Bretagne fait que cette évolution est appelée à se poursuivre et un ajustement de l'effort est indispensable pour équilibrer les captures. On doit toutefois noter que les captures portent pour l'essentiel sur des adultes et que les juvéniles paraissent faiblement capturables.

LA COQUILLE SAINT-JACQUES (*Pecten maximus*)

1. BIOLOGIE

1.1. Distribution et écologie

L'espèce est distribuée en Atlantique nord-est, depuis la Norvège jusqu'au nord de l'Espagne. Elle vit sur les fonds sablo vaseux et coquilliers entre 10 et 40 mètres de profondeur, exceptionnellement jusqu'à 120 mètres. C'est un lamellibranche qui vit posé sur le fond, légèrement recouvert de sable. Il peut occasionnellement nager en pleine eau sur de courtes distances en battant des valves.

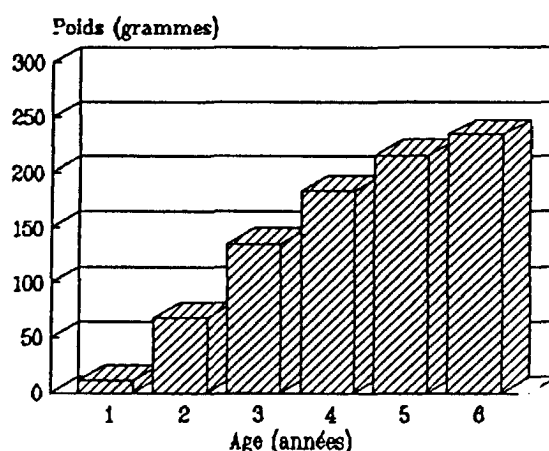
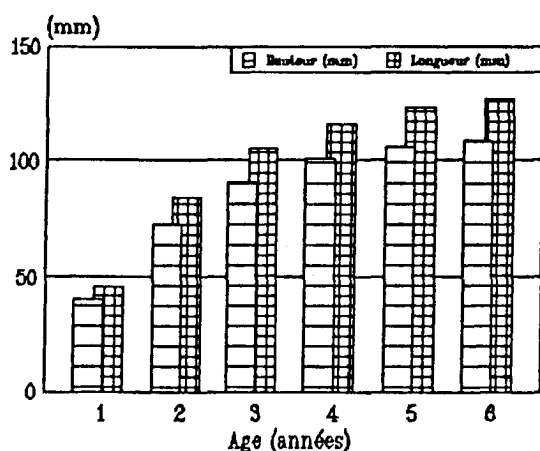
1.2. Cycle biologique

Reproduction

Espèce hermaphrodite, la coquille n'a qu'une glande génitale : le corail. A maturité, il est formé de deux parties, l'une mâle de couleur blanc-crème, l'autre femelle, rouge orangée. L'âge de première maturité est de 2 ans. La ponte est essentiellement estivale. La fécondation a lieu en pleine eau. La larve a une vie pélagique de l'ordre de 3 à 4 semaines à l'issue de laquelle elle se fixe sur un support.

Croissance

Il existe une forte variabilité de la croissance inter-individuelle et selon les bancs. La longévité maximale observée est de 15 ans. La taille maximale est de 170 mm et la taille légale de 100 mm. La croissance moyenne en baie de Saint-Brieuc est illustrée figure ci dessous.



Croissance moyenne en taille et en poids de la coquille St-Jacques

2. EXPLOITATION

2.1. Les flottilles

La pêche s'effectue à la drague. Elle est saisonnière, de septembre à avril, sauf limitation locale supplémentaire.

La coquille est une des espèces majeures dans le calendrier d'activité des flottilles côtières de Manche Occidentale. En 1990, 420 unités côtières l'ont exploitée, dont 300 en baie de Saint-Brieuc. Cette activité concerne 70 % des bateaux des Côtes d'Armor (mais seulement 30 % des bateaux relevant du SMVM), 25 % des côtiers de Saint-Malo, 18 % de ceux de Morlaix et 15 % en rade de Brest.

2.2. Les captures

En baie de Saint-Brieuc, la production a culminé en 1975 à plus de 10 000 tonnes pour 26 000 heures de pêche. Elle s'est stabilisée entre 4 et 5 000 tonnes pour 20 à 25 000 heures de 1980 à 1985. Elle a été en sensible diminution depuis 1986 et se situait en 1989 à environ 1 500 tonnes (pour 8 000 heures de pêche). A la faveur d'un recrutement très favorable, la campagne 91-92 s'est traduite par une forte augmentation de la production (3300 tonnes). Sur les autres secteurs de pêche, la production est beaucoup plus marginale : moins de 100 tonnes en rade de Brest, dont le déclin s'est amorcé en 1963 et de l'ordre de 200 tonnes en baie de Morlaix.

3. DIAGNOSTIC SUR LE STOCK ET L'EXPLOITATION

Au recul important de la pêcherie de la baie de Saint-Brieuc, traduction d'une succession de recrutements peu importants dans la pêcherie, succède une phase de relance liée à deux recrutements très importants. Ces fluctuations très importantes du recrutement doivent inciter à renforcer une politique de reliquat, qui permettrait d'une part d'étaler les prises sur quelques années pour faire face à de très probables recrutements plus faibles, et d'autre part de stabiliser les apports, ce qui pourrait avoir un effet bénéfique au plan commercial. Mais les capacités de captures sont devenues largement excédentaires et bien que les conditions d'exploitation soient très réglementées, les dérapages sont fréquents. Une série de propositions visant à réduire ces capacités de captures sans mettre en cause la rentabilité des bateaux et permettre une amélioration de la transparence de la pêche a été faite récemment tant auprès des professionnels que de l'Administration.

Les tentatives de captage et les expériences en vue de repeuplement ou d'aquaculture extensive, n'ont pas donné jusqu'à présent de résultats permettant, à court terme, une relance significative de l'activité pêche.

Dans l'attente d'un développement, l'accent pourrait être porté sur l'amélioration de la survie du prérecrutement naturel, en limitant l'impact des engins traînants sur le gisement et sur l'amélioration de la maîtrise de la production, passant par une réduction de la puissance de pêche individuelle.

LE LIEU JAUNE (*Pollachius pollachius*)

1. Biologie

1.1. Distribution et écologie

Le lieu jaune est inféodé à l'Atlantique nord-est, depuis le nord de la Norvège jusqu'au Portugal. Il vit entre deux eaux ou près du fond, de la côte jusqu'à 150 m de profondeur.

Les jeunes vivent à la côte sur les fonds rocheux ou recouverts d'algues et à l'âge de 3 ans environ, ils migrent vers le large sur des fonds de 40 à 100 mètres. Les adultes sont abondants dans les épaves. Les lieus jaunes vivent par petits groupes en pleine eau ou près du fond et se rassemblent en grands bancs lors de la période de reproduction.

Le lieu jaune se nourrit principalement de poissons et accessoirement de céphalopodes et de crustacés. Les proies les plus fréquentes sont le tacaud, le chinchard, le lançon, la vieille, la motelle, et les gobies, les crevettes, et divers crabes.

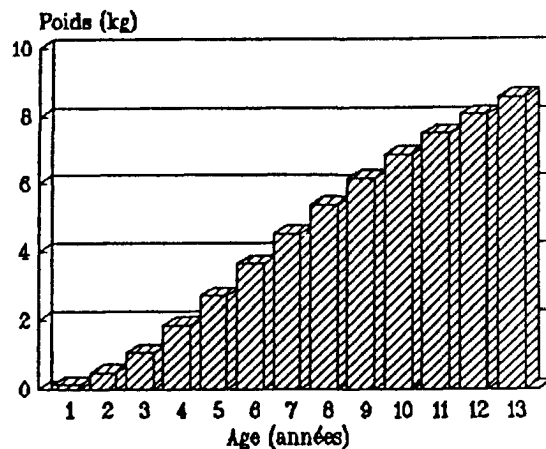
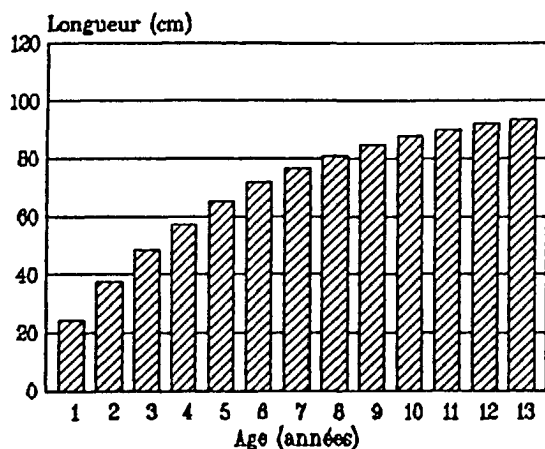
1.2. Cycle biologique

Reproduction

La ponte a lieu au printemps, quand la température de l'eau atteint environ 10°C, sur une aire limitée aux fonds inférieurs à 150 mètres (majeure partie de la Manche Occidentale). Pour pondre, les lieus jaunes se rassemblent en formations denses. Les oeufs et les larves (3 à 4 mm à l'éclosion) sont pélagiques. La vie larvaire est vraisemblablement courte car les alevins sont présents dans les eaux côtières au début de l'été.

Croissance

La croissance du lieu jaune est assez rapide. La figure ci dessous indique la relation moyenne entre l'âge et la longueur pour la Mer Celtique et l'ouest de la Manche. La taille maximale est de 130 cm et la taille minimale autorisée de 30 cm.



Croissance moyenne en taille et en poids pour le lieu jaune

2. Exploitation

2.1. Les flottilles

Le lieu jaune est pêché par des chalutiers de fond (Saint-Malo), par des ligneurs (Brest) et à un moindre degré par des fileyeurs et des palangriers (Morlaix et Paimpol).

2.2. Les captures

La production a été relativement stable sur les dix dernières années. Les statistiques mensuelles de production des criées de la baie de Saint-Brieuc et de Saint-Malo montrent que les plus gros apports sont réalisés au printemps, de mars à juin, sur des individus adultes regroupés sur les frayères. Dans la bande côtière du SMVM, les captures de lieu jaune se seraient améliorées depuis la fin de l'année 1991, après une diminution constatée de 1988 à 1990.

3. Diagnostic sur le stock et l'exploitation

L'effort de pêche des chalutiers du large est resté stable jusqu'en 1991, tandis que celui des ligneurs, fileyeurs et palangriers aurait augmenté. Cette ressource communautaire est soumise à un TAC de précaution fixé à 14000 tonnes pour la totalité du secteur VII. Le quota français s'élevait à 10000 tonnes en 1991. 30 % seulement ont été pêchés. Près de la moitié des captures françaises est réalisée dans le VIIe (Manche occidentale).

Le chalut de fond du large et les filets du large sont les métiers les plus importants dans la pêche de cette espèce. Leurs captures sont essentiellement constituées par des individus de 4 à 11 ans. L'effort de pêche (français et anglais) est actuellement proche de l'optimum : il convient donc d'éviter de l'augmenter. Cette recommandation s'adresse avant tout aux métiers qui ont un mauvais diagramme d'exploitation (c'est à dire capturant des quantités importantes de poissons immatures), à savoir les filets à petite maille.

LE BAR COMMUN (*Dicentrarchus labrax*)

1. Biologie générale

1.1. Distribution et écologie

Le bar commun est présent en Atlantique Nord-est de la Norvège au Maroc, en Méditerranée et dans la Mer Noire. C'est un poisson côtier qui fréquente les zones agitées riches en oxygène : côtes rocheuses battues par la mer et plages à vagues déferlantes. Il pénètre parfois dans les estuaires et les étangs littoraux et peut supporter de fortes dessalures. Grégaire dès la fin de sa vie larvaire (vers 3 cm), le bar se déplace en bancs : les juvéniles se groupent toujours avec des individus de même taille, même s'ils appartiennent à une espèce différente (dorade grise, mullet) ; ce trait de comportement est moins marqué chez les adultes. Les bancs de juvéniles nagent le long des côtes dans les eaux peu profondes. Les adultes vivent plus profond. Le bar est un prédateur vorace qui peut ingérer des proies de grande taille. Le régime alimentaire des adultes est surtout constitué de crustacés et de poissons.

1.2. Cycle biologique

Migration

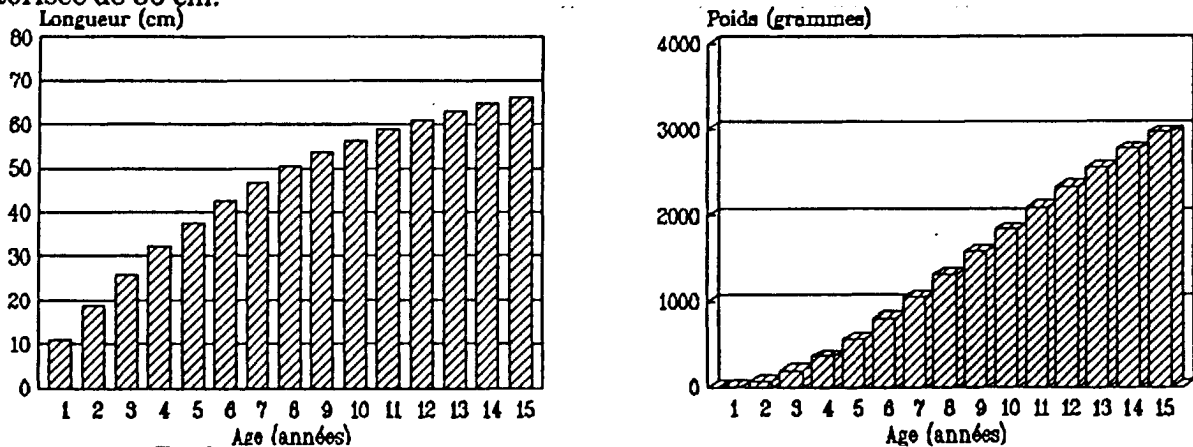
Le bar se concentre l'hiver en Manche Occidentale, de la mer d'Iroise à Guernesey ; il migre à partir du mois d'avril pour se distribuer très largement de la Mer du Nord à la Mer d'Irlande et effectue une migration de retour vers sa zone d'hivernage en automne.

Reproduction

En Bretagne, le bar commun atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 4 ans pour les mâles et de 6 ans pour les femelles. La ponte a lieu en hiver sur des frayères généralement situées au large en Manche occidentale, les nurseries se trouvent surtout à la côte par des fonds de moins de 10 mètres.

Croissance

La croissance est lente et la longévité forte puisqu'elle atteint une vingtaine d'années. Les mâles grandiraient un peu moins vite que les femelles. La courbe ci dessous, déduite des divers travaux publiés, illustre la croissance supposée du bar en Manche pour les mâles et les femelles confondus. La taille maximale est de 100 cm et la taille minimale autorisée de 36 cm.



Croissance moyenne en taille et en poids du bar

2. Exploitation

2.1. Les flottilles

Le bar se pêche avec une grande diversité d'engins : les palangres flottantes, les palangres de fond, les lignes de traîne et les lignes à main, les filets maillants, le chalut pélagique et à un moindre degré le chalut de fond. Les plus grosses pêches en Manche Occidentale sont toutefois réalisées au chalut pélagique (environ le quart de la production officielle) et débarquées à Cherbourg, Granville ou à Lorient. Il s'agit d'une espèce importante pour les métiers dormants côtiers et pour la pêche récréative, tant en France qu'en Grande Bretagne.

2.2. Les captures

L'évolution des débarquement mensuels à Saint-Malo et à Granville fait apparaître des variations saisonnières bien marquées : les prises, essentiellement réalisées au chalut, sont maximales en février, mars et avril. Les palangriers présents sur le secteur du SMVM constatent une diminution de la taille moyenne des prises : cela peut traduire à la fois de bons recrutements et un taux d'exploitation important sur les adultes.

3. Diagnostic sur le stock et l'exploitation

Les diagrammes d'exploitation varient selon le mode de pêche : les filets à petites mailles pêchent surtout des juvéniles alors que les palangres, les lignes et les chaluts de fond pêchent plutôt de vieux individus. Les chaluts pélagiques pêchent des adultes regroupés dans des zones de frai. L'effort de pêche développé sur la phase adulte ne paraît actuellement pas trop intense. En 1989, un taux d'exploitation moyen de 0.69 a été obtenu. Cependant, l'exploitation par les chalutiers pélagiques de concentrations d'adultes très vulnérables pourrait justifier l'instauration d'une réglementation. La fixation d'un quota ou la détermination d'un cantonnement interdit à la pêche pendant le printemps permettraient de maintenir la biomasse de géniteurs, qui paraît se situer à un niveau encore acceptable et a permis de bons recrutements au cours des années récentes, se traduisant par une présence importante de juvéniles à la côte. Ce type de mesure aurait en outre pour conséquence d'améliorer les prises réalisées par certains métiers côtiers en Manche occidentale.

La taille commerciale étant fixé depuis 1991 à 36 cm, les filets ayant un maillage inférieur à 95 mm de maille étirée ne sauraient être autorisés plus longtemps pour une exploitation correcte de la ressource.

LES BAUDROIES

la baudroie commune (*Lophius piscatorius*) la baudroie rousse (*Lophius budegassa*)

1. Biologie

1.1. Distribution et écologie

Deux espèces de baudroie, morphologiquement très semblables, font l'objet de débarquements :

- La baudroie rousse qui possède un péritoine noir, 8 à 10 rayons à la seconde nageoire dorsale et dont la taille maximale moyenne n'est que de 90 cm.
- La baudroie commune dont le péritoine est blanc, qui possède 11 à 13 rayons à la seconde nageoire dorsale et qui peut atteindre une taille de 2 mètres.

La baudroie commune a une aire de répartition plus vaste que la rousse. On la trouve sur le plateau et le talus continentaux, entre la côte et 1 000 mètres de profondeur. En Manche Occidentale, la baudroie commune est beaucoup plus fréquente que la rousse. Les baudroies vivent sur le fond ; les adultes se nourrissent principalement de poissons qu'ils attirent en agitant leur filament-pêcheur utilisé comme un leurre.

1.2. Cycle biologique

Migration

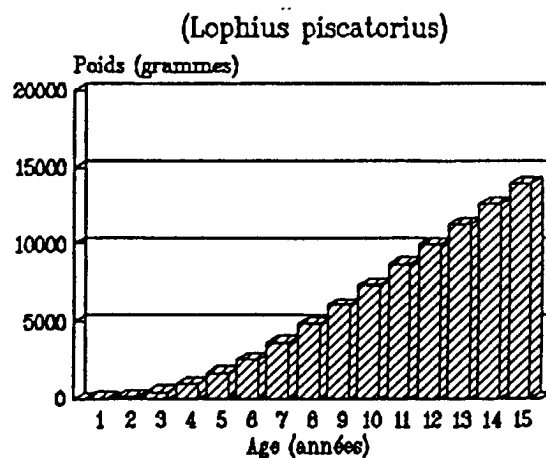
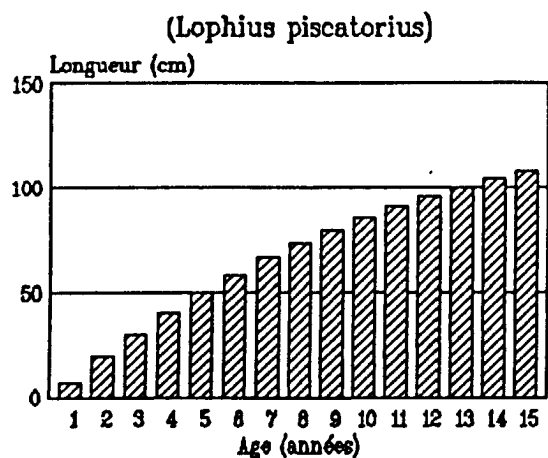
La morphologie de ces poissons laisse à penser que ces espèces se déplacent peu, même si certains auteurs ont pu indiquer que les jeunes baudroies migreraient vers la côte en hiver et retourneraient vers le large au printemps.

Reproduction

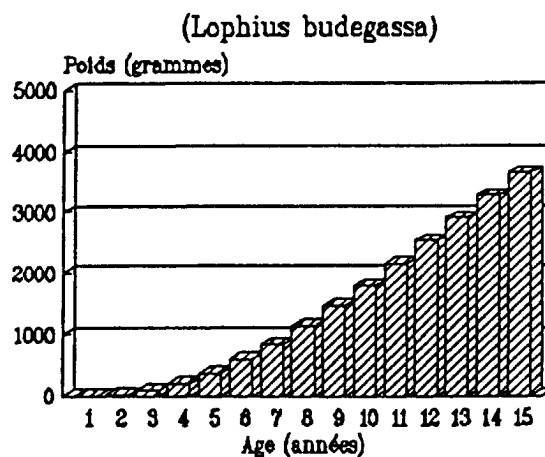
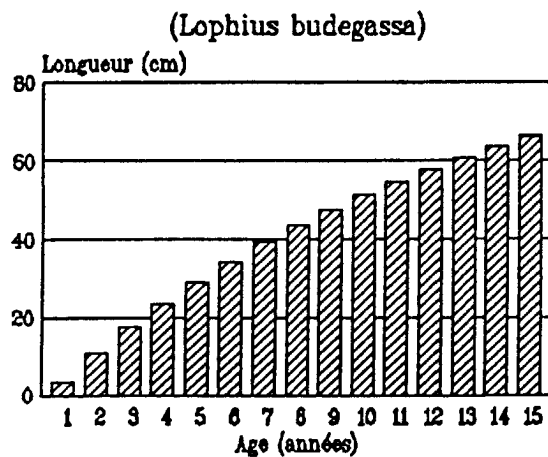
La baudroie commune atteint sa maturité sexuelle vers 35 cm pour les femelles et 50 cm pour les mâles. La période de reproduction n'est pas bien connue : des individus en état de reproduction ont été observés en mai-juin et en novembre-décembre. L'aire de ponte semble mal déterminée et assez diffuse ; certains auteurs ont indiqué qu'elle pourrait se situer en partie au moins au bord du plateau continental (160-200 m). Les pontes de baudroies forment un ruban muqueux appelé "voile pourpré" qui peut atteindre 10 mètres de long, 50 à 90 cm de large, et contenir 3 millions d'oeufs. Après libération de la gaine muqueuse, l'oeuf devient pélagique.

Croissance

La croissance des baudroies est lente. Celle de la baudroie commune est toutefois plus rapide que celle de la baudroie rousse (cf figures ci dessous). La taille maximale est de 2 mètres pour la baudroie commune et de 90 cm pour la baudroie rousse.



Croissance moyenne en longueur et en poids pour la baudroie commune



Croissance moyenne en longueur et en poids pour la baudroie rousse

2. Exploitation

2.1. Les flottilles

Jusqu'il y a 5 ans, les baudroies étaient principalement capturées par les chalutiers hauturiers. A présent, elles donnent également lieu à une pêche dirigée au filet de 320 mm, qui s'est fortement développée au cours des dernières années, dans les quartiers de Brest, Morlaix et Paimpol.

2.2. Les captures

La production nationale était relativement stable entre 1986 et 1989 autour de 18 000 tonnes. En 1986, les 1 900 tonnes de baudroies issues de la Manche occidentale (VIIe) provenaient à 70 % des chalutiers de pêche au large. En 1989, les 2500 tonnes capturées en VIIe provenaient à plus de 50 % des fileyeurs. En Grande Bretagne, sur les 2100 tonnes débarquées et issues du VIIe, près de 1500 tonnes étaient capturées par les fileyeurs.

Les apports de baudroies situent ces espèces au premier rang des poissons dans la hiérarchie des valeurs pour la Manche occidentale. Plus de 80 % des captures de baudroies en Manche sont constitués de la baudroie commune.

3. Diagnostic sur le stock et l'exploitation

Il s'agit d'une espèce soumise à un TAC de précaution. La baudroie commune est une espèce dont la surexploitation a été démontrée pour les zones voisines, mer Celtique et golfe de Gascogne. Des travaux sont en cours pour la Manche occidentale, mais la réduction importante des rendements observés en 1991 qui s'amplifie en 1992 laisse à penser que le même diagnostic pourra y être fait. Il est nécessaire de réduire l'effort de pêche. la baudroie est soumise à une forte interaction entre métiers : les chalutiers d'une part qui provoquent des rejets de juvéniles, en raison de la morphologie de l'espèce, et les fileyeurs d'autre part qui ne pêchent que les adultes mais ont une capacité de capture très forte à travers l'augmentation incontrôlée du kilométrage de filets mis en oeuvre.

LA SOLE (*Solea solea*)

1. BIOLOGIE GENERALE

1.1. Distribution et écologie

La sole est largement répandue dans l'Atlantique Nord-Est. De façon générale, on la trouve de la côte jusqu'à 150 mètres, mais en Manche sa répartition bathymétrique va principalement du rivage aux fonds de 70 mètres. C'est un poisson benthique vivant de préférence sur les fonds meubles de sable fin ou dans les chenaux sableux des zones rocheuses. Il supporte une certaine dessalure puisqu'on l'observe dans les estuaires. La sole s'alimente la nuit. Nageant près du fond, elle chasse en se servant de son olfaction et de ses papilles sensibles situées sous le museau. Son régime alimentaire se compose d'organismes benthiques annélides, amphipodes et même parfois de petits bivalves (moule, telline, couteau).

1.2. Cycle biologique

Migrations

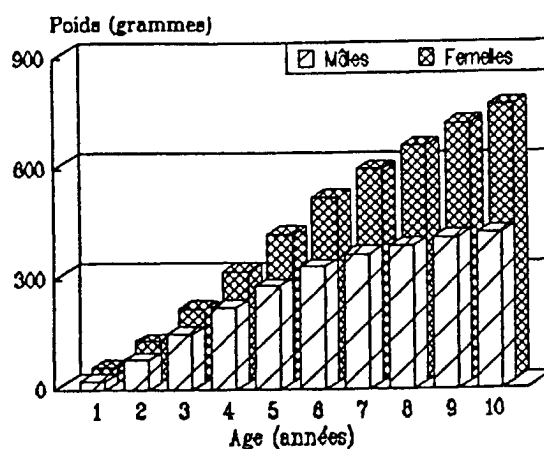
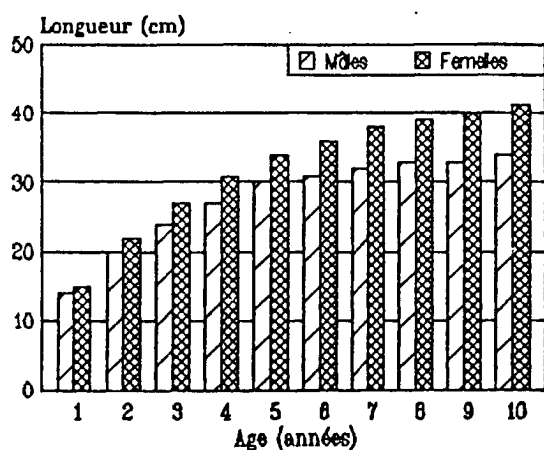
Les soles effectuent des migrations de concentrations pour rejoindre les frayères. Les déplacements sont nocturnes et utilisent les courants de marée favorables.

Reproduction

La reproduction est printanière. Elle a lieu sur des fonds de 20 mètres environ. Les mâles y participent dès l'âge de 3 ans et les femelles dès 4 ans. Le nombre d'ovules émis par la femelle varie selon sa taille entre 130 000 et 1 300 000. L'éclosion a lieu huit à douze jours après la ponte et la durée de développement de la larve pélagique est de deux à six semaines. La durée de ces différentes phases est étroitement liée à la température. Dès le début de la vie benthique, les petites soles se rassemblent dans les eaux côtières, parfois légèrement dessalées et toujours peu profondes (moins de 5 mètres). Des frayères sont connues dans le sud de la baie de Plymouth et en baie du Mont St-Michel.

Croissance

Les premières années, la croissance est rapide et à peu près identique pour les deux sexes puis elle ralentit chez le mâle par rapport à la femelle. La longévité de l'espèce est de l'ordre d'une quinzaine d'année. La taille maximale est de 70 cm et la taille légale de 24 cm.



Croissance moyenne en taille et en poids de la sole

2. EXPLOITATION

2.1. Les flottilles

Les soles sont capturées au trémail à sole et surtout au chalut de fond côtier.

2.2. Les captures

Les soles sont essentiellement débarquées dans les quartiers de St-Brieuc et St-Malo. Le quartier de Paimpol ne représente que 10 % des débarquements de sole dans les ports de Manche Occidentale

DIAGNOSTIC SUR LE STOCK ET SUR L'EXPLOITATION

Ce stock est mésexploité (pêche excessive de juvéniles essentiellement au chalut) et légèrement surexploité. Il s'agit d'une des rares espèces qui ne souffre pas de surexploitation forte. Le TAC en VIIe était de 900 tonnes en 1990 et le quota français de 340 tonnes.

IV. LES AUTRES ACTIVITES DE PÊCHE SUR LE LITTORAL

IV.1. LA PECHE A PIED

L'estran du secteur d'étude fait l'objet d'une exploitation par pêche à pied dont une composante est soumise à autorisation.

IV.1.1. LA PECHE A PIED SOUMISE A AUTORISATION

IV.1.1.1. Le banc de coques et de palourdes du Guer

Situé en zone insalubre, à l'embouchure de la rivière de Lannion, ce gisement est réglementé : 70 personnes sont titulaires d'une autorisation leur permettant de pêcher de septembre à avril, à raison de 4 jours pendant les vives eaux, soit environ 8 jours par mois. Ce gisement apparaît relativement productif tous les ans : les données de captures officielles pour la campagne 90-91 font état de 2,7 tonnes de coques et de plus de 10 tonnes de palourdes européennes. Ce banc fait aussi l'objet d'une exploitation sauvage aux risques et périls des intéressés (jusqu'à 400 personnes observées par les Affaires Maritimes).

IV.1.1.2. La pêche au filet de pose

Une quinzaine de professionnels disposent d'un permis de pose de filet fixe auxquels s'ajoutent 4 ou 5 braconniers. Des filets mononappes de 2 mètres de chute, d'une longueur théorique maximale de 350 mètres par titulaire d'autorisation, sont calés au moyen de pierres ou de bouchon de paille sur l'estran, principalement en baie de Plestin et autour de l'île Grande, en vives eaux à partir d'un coefficient de 80. L'activité se développe de septembre à juillet, avec un maximum en automne hiver. Cette activité aurait souvent lieu la nuit et les longueurs de filet ne seraient respectés que par certains. Ces filets de pose ont un maillage de 40 à 60 mm (maille étirée). Il est de ce fait évident que les prises de cet engin sont constituées essentiellement d'immatures. Les espèces cibles sont le bar, le lieu et le mullet. Des captures supérieures à une tonne de bar hors taille ont été observées par certaines personnes rencontrées au cours des enquêtes, et seraient commercialisées à travers divers circuits.

IV.1.2. LES AUTRES ACTIVITES DE PECHE A PIED DE TYPE RECREATIF

Elles ne présentent aucun caractère particulier ou original : il s'agit d'une pêche diffuse telle qu'on peut la connaître sur l'ensemble de l'estran de Bretagne nord : crevettes (à l'haveneau), bigorneaux, crustacés, ormeaux. Il n'est pas possible d'en quantifier l'ampleur dans ce secteur, mais elle peut concerner plusieurs milliers de personnes aux grandes marées.

IV.2. LES PECHEES PLAISANCIERES

IV.2.1. LES PECHEURS PLAISANCIERS

IV.1.1. *Les pêcheurs plaisanciers embarqués*

Il s'avère particulièrement délicat d'estimer l'effectif total de pêcheurs plaisanciers. Deux sources d'informations ont été utilisées, les Affaires Maritimes et le Comité Départemental de Liaison des pêcheurs plaisanciers.

- Estimation du nombre de mouillages par les Affaires Maritimes :

*Les mouillages déclarés	2291
dont :	
Plestin	110
Locquémeau	134
Lannion	207
Trébeurden	400
Pleumeur-Bodou	270
Trégastel	110
Ploumanach-Perros Guirec	870 (où sont concentrés les voiliers)
Louannec	40
Trélévern	150
* Les mouillages forains	800

Au total, les Affaires Maritimes estime le nombre de mouillages à 3100, en 1991, dont 2500 concerneraient des bateaux de pêche promenade.

- Estimation de l'effectif par les associations de pêcheurs plaisanciers :

Plestin	
Locquémeau	
Le Léguer	100
Ploulec'h	65
Lannion	
Trébeurden	400
Pleumeur-Bodou	400
Trégastel	150
Ploumanac'h-Perros Guirrec	400
Louannec	
Trélévern	

L'estimation partielle fait état de 1600 bateaux de pêcheurs plaisanciers.

Les Affaires Maritimes et le Comité Départemental de Liaison des pêcheurs plaisanciers s'accordent pour considérer qu'il y a un minimum de 1500 bateaux de pêche plaisance, à partir de la deuxième quinzaine de mai jusqu'en septembre et environ 700 d'avril à mai et de septembre à novembre. Le nombre de pêcheurs plaisanciers tend à s'accroître au cours des années récentes.

IV.2.1.2. Les plongeurs

A cet ensemble de pêcheurs plaisanciers, viennent s'ajouter les pêcheurs plongeurs en apnée, le plus souvent équipés de canots pneumatiques qui sont mis à l'eau journallement . Aucune estimation sérieuse ne peut être proposée quant à leur effectif. Les Affaires Maritimes signalent une vingtaine de mise à l'eau par jour sur les secteurs de Lannion et Trébeurden pendant l'été.

IV.2.2. LES ACTIVITES

IV.2.2.1. Les activités de pêche plaisancière

- La ligne :

Elle est considérée comme la principale activité des plaisanciers occasionnels. Il s'agit d'une pêche à la traîne ou au lancer. Les espèces capturées sont principalement le maquereau et le lieu. Il existe en outre une activité de pêche sportive au bar qui concernerait autour d'une cinquantaine de pêcheurs plaisanciers locaux (pêche au buldo, bulrag ou cuillère norvégienne).

Une pêche au lieu sur épave a été signalée plus au large : elle est le fait de 7 ou 8 vedettes importantes de Perros et Ploumanach qui quittent le littoral pour aller plus au large, parfois jusqu'au banc des Langoustiers. Les prises pourraient relativement importantes et dépasser 100 kg.

- Le casier à grands crustacés :

C'est l'activité la plus importante des pêcheurs plaisanciers locaux. Dans le secteur de Pleumeur, 150 des 400 plaisanciers recensés pratiquent le casier près de 6 mois de l'année. Par extrapolation, près de 600 plaisanciers se livreraient à cette activité dans le secteur d'étude. L'araignée de mer est l'espèce dominante.

- Le filet trémail :

Cette activité est plus marginale et environ 10 % des pêcheurs seraient concernés par cette activité. A titre d'exemple, dans le port de Saint-Sauveur, 20 pêcheurs des 160 plaisanciers recensés pratiqueraient le filet trémail de 50 mètres pendant environ 6 mois, en mortes eaux.

Globalement, l'activité de pêche plaisancière tend à se développer en raison de l'augmentation des effectifs.

IV.2.2.2. Les activités sous couvert de pêche plaisancière

Il n'est pas possible d'éluider le problème du braconnage dans cette zone d'autant qu'il est considéré en forte augmentation.

- La pêche embarquée :

A titre d'exemple, sur les 17 km de côte de la zone de Pleumeur, indépendamment des dépassements de quantité de matériel de la part de certains plaisanciers, le nombre de fraudeurs "de gros calibre" est évalué à 20, dont 2 à 3 anciens professionnels. La quantité de matériel mis en oeuvre par ce groupe serait plus du double de l'ensemble des plaisanciers réunis (le chiffre de 40 casiers par fraudeur a été avancé, sans parler de la visite des casiers des plaisanciers et des pêcheurs professionnels, voire la visite des viviers à crustacés). Ce groupe commercialise le produit de leur activité parfois même au grand jour.

- La plongée :

Le développement d'équipes structurées de plongeurs munis de scaphandre autonome a été signalé lors de l'enquête ; leur nombre est estimé à une dizaine, dans l'ensemble des Côtes d'Armor. Ils interviennent ponctuellement avec des moyens très performants et jusqu'à 7 hommes par canot pneumatique, sur l'ensemble du littoral et donc aussi dans le secteur d'étude : leur cible essentielle est l'ormeau, plus rarement la coquille saint-Jacques, au moins dans ce secteur, et l'araignée de mer.

A ces équipes structurées, il convient d'ajouter un nombre indéterminé de plongeurs isolés qui utilisent ou non des moyens nautiques.

V. INTERACTIONS POUR LA RESSOURCE ET POUR L'ESPACE

Dans cette section, nous traiterons essentiellement des interactions concernant la bande côtière au voisinage du littoral du secteur d'étude et des flottilles inféodées à cette bande côtière (intérieur des 12 milles).

Il serait vain de prétendre couvrir l'ensemble des interactions dans un secteur soumis à des activités aussi diverses et intenses. Nous avons choisi de les aborder à travers quelques espèces qui ont été évoquées le plus souvent dans les entretiens.

V.1. INTERACTIONS ENTRE ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE

- Accès à la bande côtière

Constatant la diminution en taille et des rendements sur le tourteau, les pêcheurs côtiers du secteur regrettent l'activité de pêche développée par certains crabiers "du large", en novembre et décembre, soit au nord du plateau des Triagoz, soit même au sud des Triagoz dans le chenal jusqu'à la bouée de Bar ar Gall. Ce sont les secteurs de pêche des caseyeurs côtiers pendant l'été. Certains pêcheurs côtiers souhaiteraient voir la bande côtière réservée aux petits bateaux.

- Partage d'une ressource pêchée séquentiellement à terre et au large

L'exemple du bar a été évoqué. Cette espèce est exploitée tantôt au large, en particulier par les chalutiers pélagiques sur les zones de frayères où l'espèce est très vulnérable, tantôt dans la bande côtière (essentiellement à la palangre dans le secteur d'étude), voire même à la côte, au moyen des filets de pose. Il apparaît que beaucoup de pêcheurs mais aussi des plaisanciers souhaiteraient voir interdit l'usage des filets de pose, à défaut que le maillage soit porté à 100 mm ou davantage. Par ailleurs, le principe d'une interdiction de chalutage du bar en avril - mai en Manche occidentale a été évoqué, même si ce point dépasse largement le cadre du présent SMVM.

L'araignée : Alors que traditionnellement la pêche de l'araignée s'opérait dans ce secteur entre avril et juillet, une pêche précoce s'est développée sur les zones d'hivernage et a pour conséquence de réduire l'abondance des araignées en été. Cette interaction doit être modulée par le fait que ce sont pour l'essentiel les flottilles côtières qui l'exploitent aussi en hiver. Par contre, la pêche devrait être suspendue en octobre et novembre, lorsque l'animal, le plus souvent encore vide, a une faible résistance mécanique et une mauvaise valeur marchande.

V.2. INTERACTIONS ENTRE PECHEURS PROFESSIONNELS ET PLAISANCIERS

L'examen des effectifs en présence sur le littoral du SMVM suffit à souligner l'importance des interactions entre ces deux communautés : environ 45 bateaux de pêche soit une centaine de marins et un minimum de 1500 bateaux de pêche plaisance. Dans certains ports, il ne reste plus qu'un seul pêcheur professionnel. Des entretiens ressortent surtout les problèmes de compétition pour l'espace en particulier en matière d'engins dormants, principalement pour les casiers. Si la compétition vis à vis de la ressource n'est pas négligée, c'est surtout d'une part l'absence de contrôle du respect de la quantité de matériel de pêche et d'autre part la diminution de la demande locale qui est soulignée par

les professionnels, regrettant que le surplus de production des plaisanciers puissent faire l'objet de don.

V.3. INTERACTIONS ENTRE PECHEURS PROFESSIONNELS ET BRACONNIERS

Il faut sur ce point parler de conflit ouvert en raison de la concurrence déloyale exercée par les fraudeurs. Les pêcheurs n'hésitent pas à mettre en cause aussi les divers receleurs.

Cela conduit certains professionnels à préconiser l'interdiction de tout engin fixe aux plaisanciers, constatant dans le Trégor un très fort laxisme et regrettant l'absence ou au moins la grande faiblesse des moyens de l'Administration pour intervenir efficacement.

Il est à noter que la fraction de la pêche plaisancière organisée en associations condamne avec vigueur le braconnage qui se développe en toute impunité sur cette portion du littoral et qui nuit considérablement à l'image de toute la pêche plaisance. Elle regrette que cet état de chose rende difficile le dialogue indispensable avec les pêcheurs côtiers, dont l'activité ne saurait être remise en cause.

Le Comité de liaison inter-associations des Côtes d'Armor a proposé la suppression totale des filets de pose et a évoqué la possibilité de remplacer le filet trémail actuellement autorisé pour les pêcheurs plaisanciers par un filet droit de 50 mètres de maillage 100 mm.

CONCLUSION

Ce travail a tenté de montrer l'importance et la situation des deux principales "communautés" qui interviennent au niveau de la ressource de la bande côtière du secteur de la baie de Lannion et de la Côte de Granit rose, les pêcheurs professionnels et les pêcheurs plaisanciers.

La pêche professionnelle doit faire face à une dégradation générale de la ressource en particulier en matière de poissons et une dégradation du marché pour les araignées et la coquille Saint-Jacques, alors que le recrutement sur ces espèces a été bon au cours des deux dernières années.

Il est à souligner que l'importance économique de ce secteur essentiellement côtier est certainement sous estimée localement en raison de l'indigence totale en matière de statistiques de pêche dans le Trégor.

Le secteur apparaît désorganisé, avec un manque d'infrastructure et un mareyage peu actif.

Ce contexte est peu favorable à un développement de l'activité pêche professionnelle, y compris des unités de pêche plus importantes, qui auront tendance à débarquer dans des ports extérieurs à la zone du SMVM, comme on peut l'observer dès à présent.

De toute façon, les perspectives de développement à court terme sont particulièrement limitées d'autant que le Plan d'Orientation Pluriannuelle des flottes européennes proposent pour la période 1993-1996 des réductions de capacités de capture de 30 % pour les chalutiers démersaux, de 20 % pour les dragueurs et une stabilisation des capacités pour les autres activités.

L'objectif qui peut être visé dans le secteur du SMVM en matière de pêche professionnelle est essentiellement de rechercher à stabiliser la flottille côtière au niveau actuel.

Si ce choix est retenu par les gestionnaires locaux, il conviendra en première priorité de juguler le braconnage qui sévit sur cette zone, sous couvert de pêche plaisancière. L'organisation d'un renforcement des contrôles est souhaitée tant par les pêcheurs professionnels que par les associations de pêcheurs plaisanciers.

L'activité de pêche plaisancière est plutôt en développement dans le secteur du SMVM. Elle tend à se structurer en particulier à travers le Comité de liaison inter-associations de Côtes d'Armor. Ses responsables expriment une volonté de dialogue avec les pêcheurs professionnels de cette bande côtière.